T
1836
(1901)

THÈQUE DU MUSÉE SOCIAL

LA VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI

PAR

LÉON DE SEILHAC

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

T. 1836
(1901)

PARIS
ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR
14, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 13
1901

٤٥٥٥٦

LA
VERRERIE OUVRIÈRE
D'ALBI

BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE SOCIAL

LA VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI

PAR

LÉON DE SEILHAC

T. 1836

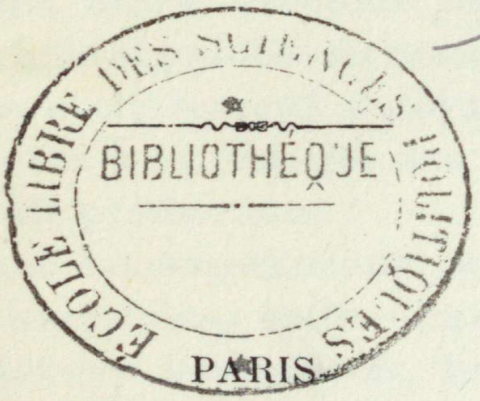

PARIS

ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR

14, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 13

1901

LA VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI

PREMIÈRE PARTIE

SA FONDATION

I. — L'association coopérative dans l'industrie du verre.

La minutieuse et savante enquête que M. Arthur Fontaine, alors directeur de l'Office du Travail, a dirigée et publiée au nom de cette institution, nous a clairement indiqué les conditions nécessaires à la réussite des associations coopératives de production.

Répartissant les associations ouvrières par métiers ou industries, cette enquête montre que, *par le nombre des associés*, les tisserands et les typographes tiennent la tête ; viennent ensuite les ouvriers employés à la fabrication d'objets en métal, les cochers, les mineurs, les

verriers, les travailleurs du cuir, les charpentiers, les menuisiers en bâtiment, les tailleurs de pierre, les maçons, et enfin, au dernier rang, les ouvriers tailleurs, les couturières et les boulangers. Ni la grande métallurgie proprement dite, ni les grandes entreprises de transport ne sont représentées dans cette énumération.

L'ordre se modifie, *si l'on considère l'importance des ateliers.* La fabrication d'objets en métal prend alors la tête et reste au premier rang à tous les points de vue : capital, salaires, chiffre d'affaires, bénéfices. Dans ce groupe se trouvent, en effet, les lunetiers de Paris et l'usine du familistère de Guise.

Il semble donc y avoir des industries favorables à la naissance et au développement des associations de production. Si l'on évalue en moyenne à 25 pour 10.000 ouvriers industriels de toutes professions, le nombre des adhérents des associations ouvrières de production, cette proportion dépasse 150 p. 10.000 dans l'industrie du livre (typographie, lithographie), elle est encore très élevée dans les transports sur route (cochers), au-dessus de la moyenne chez les verriers et les tisserands à la main, très faible au contraire chez les boulangers, les tail-

leurs, les modistes et les couturières, nulle dans beaucoup d'autres professions.

Le voisinage des grandes villes (Paris, Lyon) facilite les progrès de l'institution. De même, l'existence dans un métier d'une forte organisation syndicale a pu servir de support à l'idée coopérative (syndicats des typographes, des verriers, des mineurs). D'autres fois, c'est un grand patron, comme à Guise, qui a créé de toutes pièces, par philanthropie ou par système, la grande usine coopérative. Ou encore, c'est la facilité d'obtenir une clientèle spéciale, celle de l'État et des villes, dans les industries de la voirie, du bâtiment ou de l'équipement militaire, qui a surexcité l'ardeur des ouvriers.

Les métiers, où les associations réussissent le mieux, sont exercés dans des ateliers de moyenne importance. La grande industrie, sauf l'exception de Guise et des Lunetiers, n'a pas jusqu'ici donné aux associations de brillants résultats financiers, et cela, sans doute, en raison de difficultés commerciales plus encore que de difficultés techniques. Le familistère de Guise et les Lunetiers n'y font face que par une organisation très hiérarchisée. Or, souvent, les coopératives à nombreux personnel, surtout celles

à nombreux personnel *initial*, ont été créées par des Syndicats puissants et fonctionnant bien, mais qui avaient mieux adapté leur organisation à la défense du salaire qu'à la production collective (verriers, mineurs), et souvent des dissensions intestines les ont ruinées.

Le plus fréquemment, l'atelier est fondé à la suite d'une grève par les syndiqués, qui ont pour but de garantir contre le chômage les *militants* du syndicat, menacés de ne plus trouver d'ouvrage. Mais parfois le syndicat a eu, en outre, l'idée primitive d'Owen : il a voulu s'identifier avec l'association de production, et faire peu à peu rentrer, dans la région du moins, presque tous les membres de la corporation dans ses ateliers. Ainsi a été fondée la verrerie d'Albi.

*
* *

Le principal échec des associations ouvrières provient de l'esprit même de leur création. Elles exigent, en effet, pour réussir des connaissances et un esprit de discipline que les ouvriers ne possèdent pas.

Dans l'industrie verrière, plusieurs exemples se présentent, qu'il est utile d'examiner, si l'on veut apprécier les chances de succès d'une en-

treprise de ce genre. Nous allons passer en revue un type de petite verrerie et un type de grande verrerie. Le premier a réussi à cause de la facilité de direction et de la discipline qui n'a cessé d'y régner. Le second a échoué par suite précisément du manque de discipline et de la pénurie des fonds qui eussent été nécessaires pour alimenter une aussi vaste entreprise.

*
* *

La verrerie stéphanoise (société des verreries de Lyon et Saint-Etienne) a eu son siège social 9, rue Tréfilerie, à Saint-Etienne et maintenant à Venissieux près de Lyon. C'est une modeste verrerie qui ne fabrique que la gobeleterie et la flaconnerie et n'a nul besoin de ces immenses fours à bassin qui renferment pour 100.000 fr. de verre fondu, ni de ces fonds considérables de roulement qui sont indispensables aux grandes verreries à bouteilles. Elle fut fondée en 1891, à la suite d'une grève verrière qui avait éclaté à Lyon et déjà duré six mois. Le syndicat de Lyon comprenait les 500 verriers de la région. Vingt membres de ce syndicat, dont le secrétaire M. Courtot, s'associèrent. Le capital constitutif fut fixé à 20.000 francs, mais, en

réalité, 16.000 francs seulement furent versés. La fabrication commença le 1er août.

Le directeur commercial, qui avait été pris en dehors de la profession et avait promis 30.000 francs, fut renvoyé au bout de deux mois, à la veille de la faillite, et remplacé par l'ancien secrétaire du syndicat.

Le 22 octobre, des statuts étaient rédigés (1), un conseil d'administration de neuf membres était choisi.

Les débuts de l'affaire continuèrent à être des plus pénibles. L'usine louée par les syndiqués était abandonnée depuis plusieurs années et n'avait plus de clients. Le premier fut un marchand de verre en gros de Bordeaux, qui, après avoir suivi toutes les verreries de Rive-de-Gier et ne trouvant pas les conditions qu'il désirait, vint, de guerre lasse, échouer rue Tréfilerie, où l'on passa par toutes ses exigences. Sa commande donna de l'ouvrage pour une année à la moitié d'un four. Mais l'autre moitié des *places* dut travailler pour le magasin, c'est-à-dire à découvert.

---

(1) Voir ces statuts dans la *Grève de Carmaux et la verrerie d'Albi*, librairie Perrin, p. 160.

D'autres difficultés provinrent du manque de discipline dans l'usine. Le premier jour les ouvriers dansaient sur leurs *places*, en disant que maintenant ils étaient chez eux et n'avaient pas besoin de travailler. Trois renvois durent être prononcés. Les autres verriers se tinrent pour avertis et l'ordre fut rétabli.

Cependant les commandes arrivaient. Le Directeur allait faire une tournée commerciale à Paris et à Lyon. Un autre ouvrier était envoyé dans le Midi pour faire de la réclame à la verrerie. La grève de Lyon avait épuisé les stocks. Les pharmaciens et les parfumeurs commencèrent à s'adresser à la verrerie stéphanoise et furent satisfaits de ses produits.

Les patrons verriers essayèrent alors d'intimider les marchands de matières premières ; ils leur envoyèrent l'ultimatum de ne fournir aucune marchandise à la verrerie. Un seul osa résister. Sa situation puissante lui permettait de ne pas tenir compte de cette injonction ; mais il ne fit aucun crédit à la verrerie naissante, dont toutes les commandes devaient être accompagnées d'un chèque.

Un sénateur de la Loire fit une avance de 10.000 francs. Pendant 18 mois, les salaires fu-

rent grevés d'une retenue de 30 0/0. Le premier inventaire se traduisait par une perte de 4 à 5.000 francs. Le deuxième rachetait le premier et comblait le déficit. Le troisième se soldait par 12.000 francs de bénéfices, le quatrième par 18.000 francs, le cinquième par 35.000 fr. L'inventaire de 1896 accusait 280.000 francs d'affaires et 43.000 francs de bénéfices. C'était une montée continue du chiffre des affaires et des bénéfices.

Les statuts de l'association stipulaient qu'une part des bénéfices était réservée pour la « solidarité » (1). On reconnaît là, dit l'enquête de M. Fontaine sur les associations ouvrières de production, l'influence de l'idée syndicale, et il semblait que l'argent de ces bénéfices dût aller tout naturellement grossir les fonds de résistance. L'article 20 des statuts était à cet égard fort suggestif : « *Les syndicats des verriers réunis de Lyon et de St-Etienne pourront déléguer des membres, pour prendre connaissance des livres et vérifier les états et opérations de la Société.* » En fait, les 20 0/0 que la déclaration réservait

(1) Par « solidarité » les ouvriers entendaient leur participation à la propagande socialiste.

à la solidarité ne servirent pas à ce but. Quatre mille francs furent prêtés en 1895 à la verrerie de Rive-de-Gier, sans aucun intérêt. Le prêt fut d'ailleurs restitué. Peu à peu, au profit de la même association, plus de 30.000 francs de billets furent escomptés. On voit donc que si la solidarité a existé, ce fut plus au profit de la coopération que de la propagande syndicale.

*
* *

A mesure que le succès s'affirmait, diverses raisons poussaient le directeur, M. Courtot, à déplacer l'usine. Le charbon était d'un approvisionnement facile à Saint-Etienne, mais le grand marché des produits était éloigné. Or la question des débouchés l'emporte sur la question des approvisionnements. De plus, l'usine était devenue insuffisante. Il fallait se rapprocher de Lyon. Un terrain fut choisi à Venissieux près de la gare de Bellevue. Une voie de raccordement fut établie et une usine construite. Les travaux coûtèrent 150.000 francs. La résiliation du bail de la rue Tréfilerie était consentie par le propriétaire, moyennant le paiement de deux années de loyer, soit 7.500 francs.

La fabrication à Venissieux commença le 22 avril 1897.

Mais une opposition s'était manifestée contre le projet d'émigration. Six associés avaient réclamé leurs actions. Ces réclamations s'élevaient à 36.000 francs, soit au tiers du capital total. On y fit droit. Ils contestèrent l'expertise et intentèrent un procès (août 1896). De plus, ils prétendirent considérer la caisse constituée pour la solidarité comme une réserve de bénéfices et en réclamèrent leur part.

Actuellement, l'effectif de la verrerie est de 110 personnes : 45 verriers aux quatre places, 35 gamins et 30 auxiliaires. Les actions sont de 500 francs et le nombre maximum possédé par un actionnaire est de 10. Ces actions sont nominatives et ne sont pas transmissibles. Les associés sont au nombre de 38 actuellement. L'actionnaire aspirant ou stagiaire doit accepter une retenue mensuelle sur son travail, jusqu'à concurrence de 300 francs. Cette somme acquise, le Conseil d'administration statue sur son admission.

La participation aux bénéfices (20 0/0) est pratiquée pour le personnel entier.

La caisse de secours reçoit 50 0/0. Les retraites ne sont pas encore organisées.

*
* *

Tout autre est, — ou plutôt était, — la Verrerie aux verriers de Rive-de-Gier.

Rive-de-Gier a été longtemps le centre verrier le plus important de la France. Quatre mille ouvriers y exerçaient cette industrie. A la suite d'une crise très intense que traversa la fabrication de la bouteille, la Société des Verreries de la Loire et du Rhône, qui occupait plus de 2.000 ouvriers, fut dissoute. La Grande-Chartreuse n'avait pas voulu renouveler son traité qu'elle trouvait trop onéreux, et, devant la perte d'une si importante clientèle, le Conseil d'administration ne jugea pas prudent de continuer une industrie, qui s'était complètement transformée et aurait exigé, pour être poursuivie avec succès, un capital considérable, afin de renouveler l'outillage et d'adopter les derniers perfectionnements apportés dans la fabrication du verre (1).

En 1885, trois industriels, MM. Julliard, Jac-

(1) Voir l'intéressante communication faite au Congrès de Rouen par M. Comte.

quet et Micol, achetèrent une partie des fours et de l'emplacement de la société défunte, au prix de 81.000 francs, et ils essayèrent de continuer pour leur compte l'industrie verrière. Ils s'adjoignirent même un maître-verrier de Vernaison, M. Mille, et ils constituèrent une Société anonyme au capital de 300.000 francs, représenté par des actions d'apport de 500 fr. En outre, ils créèrent un fonds de roulement de 300.000 francs, au moyen d'un emprunt garanti par une hypothèque sur le terrain et le matériel de la verrerie.

La nouvelle société marcha ainsi pendant quelques années, mais elle ne put jamais occuper tous les ouvriers qui trouvaient du travail dans l'ancienne verrerie.

Le 16 mars 1894, éclata la grève de la verrerie Richarme qui occupait 1.200 ouvriers.

*
* *

La verrerie Richarme, plus récemment nommée verrerie Dériard, du nom du neveu de M. Richarme, est une des plus belles verreries françaises. Elle avait, au moment de cette grève, quatre fours allumés, et chaque four comptait quatorze ouvreaux. Il se trouvait donc à cette

usine cent-soixante-huit places d'ouvriers verriers, sans tenir compte des brigades de relais.

Le Syndicat des ouvriers était puissant, et il s'était empressé de profiter de sa puissance pour..... « rendre la vie impossible au patron ». C'étaient à tout instant des défis portés aux contremaîtres. Journellement, des ouvriers leur disaient : « Vous nous renverriez bien, si vous l'osiez ; mais vous savez trop bien qu'alors *tous les outils tomberaient.* »

Le prétexte de la rupture, — car je ne crois pas trop m'avancer, en disant que le patron souhaitait une rupture, pour s'émanciper de la tyrannie syndicale, — le prétexte, dis-je, fut l'admission dans l'usine d'un ouvrier non syndiqué, du nom de Darçon, que les verriers ne voulaient pas admettre à travailler avec eux. Darçon était *arrangeur*. Le syndicat décida qu'à la première occasion où ce Darçon serait employé à l'usine, toute la brigade déserterait.

A l'issue d'une grève précédente, le patron avait admis de n'utiliser que les ouvriers dont l'acceptation ne serait pas contestée par le syndicat. Dans l'industrie verrière, il y a grand intérêt pour un patron à être d'accord

BIBLIOTHÈQUE

avec le syndicat de ses ouvriers, et à accepter même des conditions qui, tout en semblant porter atteinte à son autorité, sont, en réalité, des garanties d'un bon travail et d'une entente féconde entre les deux parties. La verrerie peut en effet difficilement se comparer à un autre genre d'industrie ; le travail s'y fait à la tâche, et seul le travail réussi est payé. Il importe donc assez peu qu'il soit fait dans telles ou telles conditions, et le patron n'a qu'à s'occuper du résultat obtenu.

Les ouvriers soupçonnaient Darçon d'avoir été placé à l'usine contre la volonté du syndicat, pour être l'agent provocateur d'une grève désirée.

Le 16 mars 1894, à quatre heures et demie du matin, un *arrangeur* syndiqué se dit malade et manqua à son poste. Il a avoué depuis que le sort l'avait désigné pour amener cette crise. Il fut immédiatement remplacé par Darçon, et toute la brigade, suivant le mot d'ordre reçu, déserta.

Ce fut le commencement d'une grève qui ne se termina que le 20 septembre 1894.

* *
*

A ce moment, le syndicat des verriers était très fortement organisé, et il pouvait compter sur l'appui de toute la Fédération, dont le centre est à Lyon.

Les esprits des ouvriers étaient montés. Ils décidèrent de battre en brèche l'autorité de M. Dériard et ils ne doutèrent pas un seul instant qu'ils n'allassent l'amener à résipiscence.

On leur offrit alors l'exploitation d'une verrerie assez importante pour remplacer l'usine Richarme au point de vue de la fabrication et la ruiner, si leur ancien patron s'obstinait dans sa résistance. C'était la verrerie achetée par MM. Julliard et Micol.

En effet MM. Julliard et Micol devaient toujours à la liquidation de la Société des Verreries de la Loire et du Rhône la somme de 81.000 francs, moyennant laquelle ils s'étaient rendus acquéreurs d'une grande partie des immeubles et du matériel de ladite société. Pour se libérer, ils pensèrent que le meilleur moyen serait de vendre une partie des actions, qu'ils avaient reçues en 1884 lors de la création de la société anonyme, dont ils furent les promoteurs.

Mais à qui les vendre ? dit M. Comte dans

son intéressante communication au Congrès de Rouen; à qui les vendre puisque personne n'en voulait, du moins à 500 francs, taux auquel elles avaient été émises? Ce fut alors que MM. Julliard et Micol eurent une inspiration de génie. Ils les proposèrent aux ouvriers grévistes : « Achetez-nous, leur dirent-ils, 324 actions. Nous garderons, nous, avec M. Jacquet 45 actions, et comme nous nous engageons à vous soutenir, vous aurez la majorité dans les assemblées d'actionnaires. La verrerie aux verriers sera fondée. »

Les grévistes acceptèrent d'enthousiasme cette proposition. Ils voyaient dans cette combinaison la possibilité d'employer, au fur et à mesure de l'agrandissement de cette entreprise, tous les ouvriers sans travail, et ils pensaient que, devant cette nouvelle façon de pratiquer la lutte, M. Dériard serait amené, bon gré mal gré, à composition.

Ici deux difficultés se présentaient:

1° Quels devaient être les détenteurs des 324 actions?

2° Où prendre l'argent pour les libérer?

On pensa d'abord à confier ces actions à la Fédération qui groupe tous les syndicats ver-

riers de France ; mais on dut bientôt y renoncer pour deux raisons. Cette association en effet n'a pas la personnalité civile et ne peut acquérir. Du reste, elle n'aurait pu représenter qu'une seule personnalité dans les assemblées d'actionnaires de la verrerie, et comme chaque personnalité n'avait droit qu'à dix voix au maximum, l'élément ouvrier n'aurait disposé que de quarante voix, en y comprenant celles de MM. Jacquet, Julliard et Micol, et par conséquent l'usine serait restée sous la domination de MM. Berne, Mille et Poisson, administrateurs-délégués, très hostiles à l'introduction de l'élément ouvrier dans l'administration de l'usine.

Pour tourner la difficulté, les ouvriers désignèrent douze des leurs, entre lesquels ils répartirent les trois cent vingt-quatre actions, et avec les voix de MM. Jacquet, Julliard et Micol qui avaient promis de voter avec eux, ils furent assurés de la majorité. Trois de ces actionnaires furent adjoints au conseil d'administration,— c'étaient MM. Vinay, Bonnet et Douzet,— jusqu'au jour où, M. Jacquet se retirant du conseil, le troisième administrateur ouvrier, M. Douzet, se retira aussi, pour que

l'élément ouvrier n'influençât pas l'élément patronal, qui continuait à subsister dans cette combinaison ambiguë. La chambre syndicale de Rive-de-Gier se portait garant solidaire pour le montant intégral de ces douze acquisitions individuelles, pour la somme de 162.000 francs.

Il était en outre stipulé que les acheteurs, c'est-à-dire en réalité le syndicat, auraient pour le paiement, en capital et intérêt, un délai de six ans.

Mais quand il fallut transférer au nom des verriers les actions qui étaient dans les caisses de MM. Simon, Berne et Poisson, banquiers à St-Etienne, comme gage d'une somme de 61.441 francs que les vendeurs devaient à la Société de la verrerie, MM. Simon, Berne et Poisson refusèrent de se dessaisir de titres qui étaient pour eux une garantie. Ils offrirent aux ouvriers de leur céder ces actions,au fur et à mesure que ceux-ci libéreraient la part de la dette que chacune de ces actions devait supporter, soit 250 francs par action.

Désireux de participer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, convoquée pour le 3 juillet 1894 par le président du con-

seil et le commissaire-censeur, les douze ouvriers réunirent 17.250 francs, dont une partie fut fournie par le syndicat, l'autre partie par un négociant de Rive-de-Gier et par quelques camarades, et purent ainsi libérer 69 actions.

*
* *

La verrerie est ainsi constituée. Les administrateurs ouvriers et bourgeois sont aux appointements de 500 francs par mois. En réalité les administrateurs ouvriers ont pris l'engagement de laisser 300 francs par mois dans la caisse du syndicat, si bien qu'ils ont plus de soucis et moins de salaires que les autres verriers.

La direction technique est confiée à M. Mille, ancien maître-verrier. C'est un ouvrier, M. Vinay, qui est chargé du personnel.

Pendant deux mois, 800 ouvriers reçurent un salaire normal ; mais l'élément anarchiste eut bientôt le dessus et les administrateurs ouvriers ne parvinrent plus à se faire obéir. Ils devaient soumettre toutes leurs décisions au Syndicat réuni en grande assemblée, en sorte qu'ils n'osaient plus même déplacer une caisse de bouteilles, pour ne pas s'exposer à des inter-

pellations violentes pendant les séances syndicales.

Le parti sage disait : Si nous voulons faire une concurrence sérieuse à M. Dériard, nous l'obligerons plus tard à accepter les tarifs de la Fédération ; mais tout d'abord il faut pousser les grévistes à se soumettre au plus vite, car nous ne pouvons continuer à occuper tous ces « sans travail » à la verrerie aux verriers. D'autant plus que le Syndicat, obligé d'employer toutes ses ressources pour soutenir la grève, ne peut pas nous fournir le capital nécessaire pour dégager nos actions et constituer un fonds de roulement.

Malheureusement l'âme du parti de la prudence, M. Vinay, fut condamné sur ces entrefaites à trois mois et demi de prison. Il était accusé d'avoir engagé des grévistes à se porter à des voies de fait sur des verriers qui avaient repris le travail. Pendant son incarcération, un ouvrier libertaire, du nom de Gelas, ruina son influence et prêcha la grève à outrance.

La continuation de la grève épuisa toutes les ressources du Syndicat, et quand elle cessa, il n'y avait plus que quatre places vacantes à l'usine Richarme. Tous les grévistes avaient

été remplacés. Et la verrerie aux verriers devint le refuge où les « sans-travail » allaient de temps à autre et à tour de rôle travailler pendant quelques heures par jour. On n'était plus en présence d'une industrie sérieusement organisée, mais devant une sorte de hangar, où l'on pratiquait, sans ordre, l'hospitalité par le travail.

Au milieu de cette anarchie, les ouvriers inoccupés exigeaient l'allumage de nouveaux fours, pour donner du pain à leurs misérables familles. De l'augmentation du personnel plus que triplé, il résulta une production absolument anormale, que l'on dut, lorsque l'usine Richarme eut repris son fonctionnement, mettre en magasin ou vendre à vil prix. Il arriva que les verriers ne travaillèrent plus qu'une quinzaine sur deux, qu'ils perdirent leur dextérité habituelle et produisirent moins, et qu'enfin les bons ouvriers dégoûtés allèrent chercher ailleurs un travail plus rémunérateur, laissant la place aux mains des moins expérimentés.

Une troisième cause d'échec fut l'impossibilité dans laquelle les verriers se trouvèrent de libérer les actions qui étaient en gage à la banque Simon, Berne et Poisson. Il avait été

décidé que, pour libérer ces actions, les sept mille fédérés des syndicats verriers de France verseraient chacun 27 francs, ce qui aurait permis d'atteindre le chiffre de 189.000 francs et de libérer les actions dans le délai d'un an. Malheureusement les ressources de la Fédération furent absorbées en grande partie par la grève de Rive-de-Gier d'abord, puis par celle de Carmaux, qui éclata peu de temps après. Et le syndicat de Carmaux était celui qui avait jusque-là tenu le plus rigoureusement ses engagements. La Fédération ne versa donc que 50.000 francs au lieu des 189.000 francs qui eussent été nécessaires.

Enfin les patrons verriers portèrent le dernier coup à la verrerie aux verriers en informant les marchands de bouteilles qu'ils baissaient leur prix de vente de 2 francs par centaine de bouteilles.

Aussi la verrerie aux verriers ne tarda pas à succomber. Malgré le chiffre des ventes qui s'élevaient à 60 et 70.000 francs par mois, malgré l'abandon des salaires par les ouvriers, malgré le désintéressement des malheureux administrateurs, le 23 juillet 1896, le bilan était déposé, accusant 355.000 francs d'actif

et un passif de 510.000 francs, dont le cinquième en salaires arriérés.

II. — Le siège de la verrerie : Albi ou Carmaux ?

Lorsque la grève de Carmaux battait son plein, M. Henri Rochefort, le premier, lança l'idée d'une verrerie, qui appartiendrait aux verriers, comme la verrerie de Rive-de-Gier. Hélas, Rive-de-Gier était d'un décourageant exemple et l'appel de M. Rochefort resta sans écho. Comment trouver d'ailleurs le capital suffisant pour « monter » une verrerie capable de rivaliser avec la verrerie de M. Rességuier ? Personne ne crut alors à la possibilité de l'entreprise.

Mais voilà que Mme Dembourg, une vieille rentière à idées philanthropiques (1), donne au

---

(1) Il est intéressant de connaître quelle était cette Mme Dembourg, grâce à laquelle le rêve de M. Rochefort est devenu une réalité.

Mme Dembourg ne laissa qu'une fortune modeste, à sa mort, qui survint quelque temps après. Elle tenait d'un ami une rente viagère de 35.000 francs, qui lui eût permis de vivre largement, si l'avarice ne l'avait réduite à la condition la plus dure.

Les cent mille francs donnés à M. Rochefort représentaient une bonne moitié de ses économies. Lorsqu'elle les envoya, ce fut dans une vieille valise, qu'elle réclama très sévère-

directeur de l'*Intransigeant* une somme de 100.000 francs, pour réaliser ce projet hasardeux. Cet exemple ne va-t-il pas être suivi ? Déjà un député de Seine-et-Oise, agent de change radical socialiste, apporte à son tour 5.000 fr., on annonce des versements nouveaux, l'espoir renaît, l'idée de la verrerie coopérative est acceptée, acclamée. La *Petite République* annonce solennellement « qu'il ne reste plus qu'à recueillir les fonds qui sont prêts ».

---

ment, parce que M. Rochefort n'avait pas jugé à propos de la lui retourner.

Elle avait été modiste et ouvrière jusqu'à l'âge de 25 ans. Peut-être craignait-elle de manquer du nécessaire pour ses vieux jours. Quoi qu'il en soit du mobile qui l'animait, elle était d'une avarice sordide.

Etant à l'article de la mort, elle insistait pour qu'on lui redonnât la cuillère à potion, dans laquelle étaient restées quelques gouttes de liquide ; et elle gourmandait sa bonne, qui, pour rincer un verre, s'était servie d'eau filtrée. « L'eau filtrée, lui disait-elle, ça use le filtre. »

Et cette avare était la plus charitable des créatures. Humblement logée, elle payait le loyer de plusieurs familles malheureuses. Elle chicanait sa bonne sur la dépense et elle envoyait des billets de banque à des ménages dont la misère l'avait émue.

Brutalisée et abandonnée par son mari, elle fut recueilie par son beau-frère qui était un savant et un philanthrope.

Elle résumait en elle la lutte entre l'égoïsme inné au cœur des hommes et le sentiment de bonté qu'on trouve en chacun.

*
* *

A l'inverse de la plupart des grandes industries, nous dit M. Emilio Damour, chef des travaux chimiques à l'Ecole supérieure des mines, la verrerie semble avoir généralement échappé à la loi de centralisation et de groupement autour des grands centres : en dehors de la région du Nord, avec ses quarante usines à verre, et de la région de la Loire et du Rhône, qui en compte une vingtaine, les autres verreries sont disséminées un peu partout, et souvent dans des régions où n'existe aucune autre industrie.

Le choix de l'emplacement d'une verrerie ne fait généralement pas entrer en ligne de compte la question des approvisionnements en matières vitrifiables : les sables se rencontrent partout, et les usines qui ne les ont pas à leur portée (celles du Nord par exemple) les font venir par canal avec des frets de retour, qui les mettent sur un pied d'égalité avec les autres : les sables blancs font seuls exception et ont à supporter des frais de transport élevés ; mais aucune verrerie ne s'est fondée sur les gisements de sables siliceux, en sorte que presque toutes reçoivent

la silice par voie ferrée, et se trouvent encore sur le pied d'égalité. Quant aux sels de soude, ils entrent dans la fabrication pour une trop faible part, pour que le prix de transport puisse influencer sérieusement les frais de fabrication ; et d'ailleurs, depuis ces dernières années, le *syndicat des marchands de produits chimiques* a l'habitude de fixer ses prix pour marchandises *rendues à l'usine*, établissant ainsi l'égalité entre les différentes verreries.

C'est donc uniquement la question du transport des combustibles d'une part, de la production d'autre part, qui intervient et peut établir des différences entre les usines.

Or l'économie des transports s'est profondément modifiée, à deux reprises différentes, depuis le commencement du siècle : d'abord avec l'introduction du chauffage à la houille, ensuite avec les fours à gaz.

Il s'ensuit que les verreries peuvent géographiquement, et indépendamment de leur fabrication, se classer en quatre groupes (1) :

1° *Anciennes verreries. Verreries forestières.*

Ce premier groupe comprend les plus vieilles

---

(1) E. Damour, *Etat actuel de la Verrerie en France.*

verreries de France : *St-Gobain*, *Baccarat*, *Folembray*, *Vieille-Loge*. Ces verreries remontent à l'époque où le bois était le seul combustible. Le chauffage au bois exigeait un poids de combustible représentant *plus de cinq fois le poids du verre produit* ; l'économie des transports exigeait donc que les usines fussent au centre des forêts.

2° *Verreries des bassins houillers.*

Lorsque le chauffage à la houille se répandit, de nouvelles verreries se fondèrent sur presque tous les bassins houillers. Le Nord vit naître en quelques années 30 usines à verre. Montceau-les-Mines fonda Blanzy ; le bassin de la Loire : Rive-de-Gier et Gisors ; les mines de Carmaux : la verrerie de Carmaux.

Une verrerie était, au temps des fours à pot à chauffage direct, un client de premier ordre pour une mine de houille. Il fallait alors de 3 à 4 fois le poids de houille pour fondre un poids donné de verre, de sorte qu'une petite usine à un ou deux fours consommait facilement de 10.000 à 15.000 kilos de charbon par jour. De là ces créations de verreries souvent subventionnées par les Compagnies houillères.

3° *Usines récentes fondées sur les centres de consommation.*

Depuis quelques années le perfectionnement des moyens de chauffage a abaissé des deux tiers la consommation de houille : les fours à gaz de grande dimension dépensent un poids de charbon sensiblement inférieur au poids de verre fabriqué : il s'ensuit que les verreries ont plus d'intérêt à se placer sur les centres de consommation. Saint-Galmier et Reims, par exemple, cherchent l'économie de leurs transports dans la proximité du lieu de consommation et dans les avantages qui en résultent : suppression de l'emballage, voisinage de la clientèle.

4° *Verreries suburbaines.*

La raison d'être de ces dernières verreries n'est pas tant l'écoulement facile des produits que la possibilité de se procurer à bas prix les déchets de verre des grandes villes. Les ateliers des faubourgs sont insalubres, mal aérés, ce qui est un inconvénient sérieux dans une industrie où les ouvriers jouent un si grand rôle ; d'autre part, la nécessité d'employer par économie des déchets de verre de toute origine et de compo-

sition diverse a pour conséquence une variation dans la fabrication.

*
* *

Pour la verrerie que devait créer *le Prolétariat,* tous ces points furent examinés.

Il fallait que la verrerie fût à proximité de la voie du chemin de fer, de carrières de sable et de mines de charbon et que l'eau potable y fût en abondance (1).

A Carmaux, M. Rességuier avait obtenu de la Compagnie des Mines un traité extrêmement avantageux pour lui et engageant les mines à ne livrer du charbon à une autre verrerie qu'à un prix supérieur de 2 fr. 50 par tonne à celui qui lui était consenti. Comme la nouvelle verrerie devait consommer vingt tonnes au minimum par jour, l'installation de la verrerie à Carmaux eût apporté à l'usine un supplément de frais quotidiens d'une cinquantaine de francs. D'ailleurs les mines d'Albi, aux mains du baron Reille, n'auraient vraisemblablement montré aucun souci d'être agréables à une fondation révolutionnaire.

---

(1) Voir pour les conditions du métier de verrier *La grève de Carmaux*, chez Perrin.

A Albi, au contraire, se trouvait un terrain de trois hectares, limitrophe du chemin de fer du Midi et de la route départementale de Cordes (devenue depuis l'avenue Dembourg) et à proximité des mines de charbon et des carrières de sable. Son prix était de 1 franc le mètre carré.

Les Carmausins s'inquiétèrent de ce projet et envoyèrent une délégation auprès du groupe socialiste de la Chambre pour empêcher l'exode des ouvriers à Albi. Les petits commerçants surtout qui avaient fait crédit aux verriers pendant la grève comprenaient facilement que le départ de leurs débiteurs mettait en péril leurs créances.

Un arbitrage fut proposé et accepté. Il fut confié à MM. Turot et Baudin, pour les Carmausins, à MM. Gérault-Richard et Viviani, pour les verriers. M. Millerand fut choisi comme tiers arbitre par ces quatre délégués. Ils rendirent la sentence suivante, le 7 janvier 1896 :

I. — En ce qui touche le choix des terrains.

Considérant qu'à Carmaux sept terrains ont appelé l'attention des arbitres : les terrains Cassagnes, Miramont, Groc, Palot, Malaterre, Marty et Héral ;

Considérant que les quatre premiers terrains ont

été, après un examen minutieux, écartés en raison, surtout pour les terrains Cassagnes et Miramont, de leur éloignement de la gare de Carmaux, et, pour les terrains Groc et Palot, en raison des nécessités coûteuses de les raccorder à la ligne de chemin de fer ;

Considérant qu'en ce qui touche le terrain Malaterre, voisin du terrain Marty : la différence de son niveau avec la voie eût exigé en sus de son prix des dépenses considérables ;

Considérant que le terrain Héral, d'une contenance de deux hectares seulement, a été proposé en vente pour la somme de 50.000 francs ;

Que ce terrain longe la ligne du chemin de fer de Carmaux à Albi, mais qu'il est situé à 300 mètres de la gare de Carmaux, ce qui nécessiterait le paiement d'un prix supplémentaire de transport, soit pour les matières premières, soit pour l'expédition des bouteilles ;

Que d'ailleurs ce terrain apparaît comme insuffisant et qu'il est à craindre qu'il faille y joindre le terrain voisin appartenant à la dame Carbonnel, dont le prix serait naturellement venu s'ajouter à celui du terrain Héral ;

Considérant donc que le prix du terrain Héral (50.000 fr.), celui du terrain Carbonnel, que le prix des travaux de réfection, de canalisation, de creusement de puits, obligerait la verrerie ouvrière à solder dès le début des prix considérables et hors de proportions avec les ressources modestes de cette entreprise ;

Considérant que le terrain d'Albi, d'une contenance de trois hectares, coûte 30.000 francs, est placé dans le périmètre de la gare d'Albi, ce qui supprime les frais supplémentaires de transport à la gare ; qu'il donne, d'un autre côté, sur une grande route ;

Qu'aux eaux de la ville d'Albi, passant sous cette route et à la disposition de l'usine, viennent se joindre les eaux du Tarn, dont le débit est assuré, même en été ;

Qu'à la vérité, ce terrain accidenté nécessite des travaux qui peuvent être évalués à 15.000 francs, — mais que la proximité de la mine d'Albi, celle de l'eau et le prix d'achat inférieur notablement à celui qu'eût nécessité l'acquisition du terrain de Carmaux, ont tout d'abord fixé la conviction des arbitres.

II. — En ce qui touche les prix du charbon et les facilités de transport.

Considérant que les arbitres se sont préoccupés, dans l'hypothèse où la verrerie se serait installée à Carmaux, de connaître et de débattre le prix des charbons et qu'ils se sont adressés à l'administration des mines de Carmaux ;

Mais qu'il leur a été répondu qu'un traité, renouvelé en 1893, liait la mine à la verrerie Rességuier ; qu'en vertu de ce contrat, la mine s'est enlevé le droit de livrer du charbon à toute verrerie créée ou à créer dans la région, — qu'à la condition de lui faire supporter une majoration de prix supérieure ;

Considérant que le caractère licite d'un pareil contrat, passé par une administration de mine qui doit exploiter une richesse nationale sous le contrôle de l'Etat, est plus que douteux ; qu'il est hors de conteste qu'un pareil traité est contraire à l'article 49 de la loi de 1810 qui prévoit le cas où, par le fait du concessionnaire, la consommation est mise en péril ;

Mais, considérant que le ministre des travaux publics, saisi d'ailleurs dès le premier jour par le citoyen Jaurès, n'a pris encore aucune décision ;

Que, d'ailleurs, cette clause illicite eût-elle disparu, la Verrerie ouvrière ne pourrait s'alimenter à la mine de Carmaux, celle-ci refusant à lui fournir aucun charbon de qualité inférieure, et fixant pour les autres qualités des prix excessifs — notablement plus élevés que ceux qui ont été proposés aux arbitres par la Compagnie des mines d'Albi ;

Qu'il est apparu aux arbitres que la Verrerie ouvrière, si elle était établie à Carmaux, n'aurait pu se fournir aux mines d'Albi qu'en supportant le prix élevé du transport ;

Considérant, au contraire, que M. Grand, directeur des mines d'Albi — près desquelles le terrain d'Albi est placé — a, dans les engagements verbaux, promis de fournir du charbon de qualité inférieure, et fixé pour le charbon de qualité supérieure des prix beaucoup moins élevés que ceux fixés par la mine de Carmaux ; que M. Marmottan, président du conseil d'administration des mines, a,

dans un entretien avec le citoyen Millerand, confirmé ses engagements verbaux ;

Qu'en résumé, soit au point de vue du terrain, de son emplacement, soit au point de vue de la proximité des eaux, du prix des charbons et de leur transport, il est apparu aux arbitres que l'installation de la Verrerie ouvrière trouverait à Albi des avantages pécuniaires incontestables ;

Que la Verrerie ouvrière est exposée, dès le début, en raison de son caractère même et des circonstances d'où elle naît, à une guerre implacable de la part du patronat ; qu'il ne suffit pas, pour assurer son existence, de l'union indispensable de toutes les forces ouvrières et socialistes ; que le premier devoir de ceux qui ont à se prononcer est de ne négliger aucun des avantages économiques, si minimes paraissent-ils, qui peuvent alléger ses frais généraux ;

Considérant, enfin, qu'il importe avant tout que la victoire politique remportée, grâce à l'union de la population de Carmaux, des mineurs, des verriers et de la démocratie socialiste tout entière, se double et se complète d'une victoire économique ;

Confiants surtout dans l'esprit de solidarité et de sacrifice dont Carmaux a déjà donné tant de preuves.

Les arbitres décident que la Verrerie ouvrière sera installée à Albi.

Signé : E. Baudin, Gérault-Richard, A. Millerand, Henri Turot, René Viviani.

Pour copie conforme à l'original :
Le tiers-arbitre,
Signé : A. Millerand.

Cette sentence fut accueillie par une explosion de colères (1).

---

(1) Nous empruntons à la *Dépêche* de Toulouse le récit de la réunion publique, convoquée pour entendre la lecture du rapport des arbitres :

Lorsque le citoyen Viviani lit le passage de la sentence dans lequel il est dit que le prix du terrain Héral, sur lequel paraissaient s'être arrêtés les arbitres, était trop exagéré et que, de plus, l'usine aurait à payer des frais trop considérables de premier établissement, des huées, des cris, et des protestations se sont fait entendre.

Nous ne saurions décrire le spectacle de cette foule en délire. Il était à prévoir que la décision prise de construire la verrerie à Albi soulèverait bien des colères parmi les Carmausins qui considéraient déjà la verrerie ouvrière comme une chose à laquelle ils avaient des droits, une sorte de dépôt sacré dont le prolétariat leur aurait confié la garde en récompense des longs et généreux sacrifices qu'ils ont consentis pour le parti socialiste.

Nous n'aurions jamais cru que l'exaspération serait arrivée au point où nous l'avons vue. Même le citoyen Baudin, ce vaillant, ce dévoué, que tout Carmaux aime et chérit profondément, que tous les militants, à juste titre, considèrent non seulement comme leur ami, mais encore comme leur chef, qu'ils ont vu à l'œuvre aux jours difficiles et périlleux, même Baudin, disons-nous, n'a pu parvenir à faire se calmer ces colères qui n'ont fait que grandir au moment où, au milieu des cris et d'un vacarme indescriptible, le citoyen Viviani a lu les derniers mots de la sentence :

« Les arbitres décident que la verrerie ouvrière sera installée à Albi. »

Non, jamais, nous n'oublierons le spectacle auquel il nous a été donné d'assister et que peut-être il eût été facile d'écarter... Mais passons.

Le citoyen Calvignac supplie l'assemblée de redevenir

Si l'on veut s'expliquer la fureur des Carmausins, il ne faut pas oublier qu'on leur avait

---

calme ; après de multiples efforts, il est enfin écouté et il annonce alors qu'il donne sa démission de président du comité républicain socialiste de la 2e circonscription d'Albi.

Immédiatement, le citoyen Baudin demande la parole, et, malgré l'émotion visible qui l'étreint, le vaillant député supplie les militants socialistes de Carmaux de ne point démolir en une heure de colère tout ce qui a été obtenu après de longues années de durs et pénibles sacrifices.

« Il n'est pas possible qu'un verdict, même en désaccord avec tout ce que vous espériez, vous fasse oublier ce que vous avez été. Non il n'est pas possible qu'en un moment de colère des décisions pareilles à celles dont on vient de parler soient prises.

« Non, vous ne voudrez pas démolir d'un trait de plume ce que vous avez mis dix ans à édifier.

« Non, devant le danger que court tout le parti socialiste, vous n'abandonnerez pas le poste d'avant-garde que votre courage et votre vaillance vous ont mérité.

« Vous redoublerez d'énergie, vous redoublerez de courage encore et, avec les amis qui, vous le savez, ne vous abandonneront jamais, vous devez vous ressaisir, oublier les douleurs présentes et ne songer qu'aux victoires futures. »

Mais les supplications du vaillant démocrate sont vaines ; le vacarme continue de plus belle et dure jusqu'au moment où, l'un après l'autre, des délégués des conseils municipaux socialistes de Blaye, de Rosières, de Saint-Benoit et de Carmaux, viennent déclarer qu'ils donnent tous leur démission. Le comité socialiste démissionne lui aussi.

Au nom du citoyen Planty, élu, hier encore, conseiller d'arrondissement, le citoyen Calvignac fait connaître que son camarade de lutte l'a prié de déclarer, en son absence,

à plusieurs reprises, pendant la grève, promis que la verrerie ouvrière s'élèverait orgueilleu-

---

qu'il n'accepte point le mandat que lui ont confié les électeurs.

Et c'est là-dessus que la séance est levée, au milieu d'un tapage qui va sans cesse croissant.

Non, comme nous l'avons dit plus haut, nous ne pourrons jamais oublier ce spectacle.

*
* *

L'affiche suivante fut placardée sur les murs de Carmaux.

A ceux qui crient au voleur :

« Les intrigants qui, à leur gré, n'ont ménagé ni les mensonges, ni les basses calomnies pour obtenir que la verrerie soit transportée à Albi, à l'instigation de quelques radicaux fumistes, qui, dans un but électoral, ont cherché à enlever à Carmaux le fruit de quatre longs mois de luttes et de souffrances, ont commis un acte inqualifiable, dont le prolétariat leur demandera compte. Mais ce qui surtout est écœurant, ce qui dépasse en infamie tout ce que l'on avait vu jusqu'ici : c'est l'ignoble attitude de ces quelques ambitieux qui, voyant leurs plans sur le point d'échouer et leurs batteries à la veille d'être démontées, ont osé, en réunion, traiter les membres de la commission d'études de vendus et de voleurs.

« Les vendus, que ces dignes disciples du fumiste qui a été leur conseiller le sachent bien, ne peuvent être que ceux qui à l'heure du danger s'empressèrent de déguerpir de Carmaux sous le prétexte fallacieux d'aller faire de l'organisation et qui, pendant les moments difficiles, paradaient dans les hôtels et les cafés des rentiers verriers, tandis qu'à Carmaux on se serrait le ventre.

« Les voleurs ne sont autres que ceux qui, supprimant, à leur gré, les secours aux malheureux, avaient le soin de ne

sement, *en face de la verrerie patronale Ste-Clotilde pour la braver*. D'autre part, les petits commerçants avaient pendant toute la grève fait crédit aux ouvriers, espérant rentrer dès la grève terminée dans leurs avances. L'exode des ouvriers devait rendre ces espoirs illusoires.

« Vous aurez satisfaction, avait dit M. Jaurès aux grévistes ; le triomphe est au bout. Votre misère aura sa récompense. Vous ne serez pas vaincus. Vous trouvez *à Carmaux même* une

---

pas oublier de garder pour eux de quoi « bien graisser le pot au feu ».

« Les voleurs ce sont ceux qui, comme les intrigants et les ambitieux dont en ce moment on voit l'œuvre néfaste, agissent dans l'ombre, et sournoisement étranglent les syndicats et les organisations, dont, disent-ils partout, ils ont été les instigateurs.

« De tout ce que nous avançons, nous fournirons la preuve, pour peu que les individus trop méprisables pour que nous nous abaissions à les mépriser veuillent insister.

« Lâchement, par derrière, selon les procédés qui leur sont chers, ils nous ont diffamés et insultés. Que les insultes, les outrages qu'ils prodiguent à tout venant retombent sur eux. Cela ne saurait tarder si ce n'était déjà fait.

La commission d'études,

J.-B. Calvignac, Hippolyte Bouteille, Planty, délégués par le conseil municipal ; Alibert, Soulié, Roché, délégués du Comité républicain socialiste ; Boyer, Saurou, Toulze, délégués représentant les commerçants de Carmaux. »

usine qui sera l'usine concurrente de celle de M. Rességuier. »

Le 16 novembre 1895, M. Jaurès, venu avec M. Rochefort à Carmaux, tenait une réunion publique et disait textuellement :

« Oui, malgré les calomnies ridicules qu'on a essayé d'accréditer, l'on verra bientôt émerger au-dessus du sol cette verrerie ; elle sera placée, quoi qu'on en dise, beaucoup plus près de l'usine Rességuier que ne le voudraient nos adversaires et, malgré tout, il n'y aura point divorce entre Carmaux et ces verriers qui constituent une des forces vives du pays. »

Et le journal la *Dépêche* apprenait à ses lecteurs que MM. Jaurès et Rochefort s'étaient rendus au Comité de résistance « où ils avaient minutieusement examiné la question du choix du terrain où s'élèvera bientôt la verrerie aux verriers. Rien de définitif n'a encore été décidé pour l'emplacement, mais ce qui est certain, c'est que cette nouvelle verrerie sera beaucoup plus près de celle de Ste-Clotilde, que ne le voudrait M. Rességuier.

« *Elles pourront se regarder en face ; ça bouchera peut-être l'horizon de Rességuier, mais c'est*

une considération à laquelle nos amis ne se sont pas arrêtés. »

*
* *

Et c'est bercé par ces espérances que le syndicat des ouvriers verriers de Carmaux avait souscrit 5.000 francs.

« Nous donnons 5.000 francs, disaient les membres de ce syndicat, *pour que la verrerie soit construite à Carmaux, comme on l'a promis.* »

C'est dans le même espoir que le conseil municipal de Carmaux avait voté une subvention.

« L'édification d'une verrerie à Carmaux a causé une joie inexprimable, disait encore la *Dépêche*. Tous les citoyens ont applaudi à cette résolution émise par le citoyen Rochefort, et qui doit être le monument élevé *sur le théâtre de la guerre*, où les valeureux verriers ont combattu pour l'émancipation et la défense des droits des travailleurs.

« Le syndicat a voté une somme de 5.000 fr., pour venir en aide aux organisateurs ; en outre, chaque mineur s'engage à verser au comité de défense le montant de deux journées de travail, *afin que Carmaux ne soit pas dépossédé*

des fruits de longues luttes et des sacrifices faits à la cause des travailleurs. »

III. — Verrerie ouvrière ou verrerie aux verriers ?

Sous quelle forme devait se constituer la verrerie d'Albi ? Telle fut la question qui se posa tout d'abord. M. Jaurès, peu familiarisé avec les questions commerciales, fit appel aux représentants des grandes coopérations parisiennes.

Un délégué de la Marmite (1), M. Bertin, fut chargé de s'aboucher avec le Syndicat des Journalistes socialistes.

Le 6 novembre 1895, ce syndicat se réunit, et, à la suite d'un échange de vues sur l'opportunité et la possibilité de l'édification d'une verrerie coopérative à Carmaux, la proposition d'une tombola fut émise.

M. Bertin fit ressortir l'importance de cette question, dans laquelle se trouvait engagé non seulement l'avenir des verriers, mais encore l'intérêt des socialistes qui avaient soutenu la grève de tous leurs efforts.

---

(1) La Marmite était un restaurant populaire créé par le parti révolutionnaire.

L'avènement du ministère Bourgeois devait être, à son avis, sans influence sur la grève de Carmaux,et le Parlement semblait de plus en plus se désintéresser de la question, se bornant à présenter quelques projets anodins sur les conflits à venir. On pouvait, dès lors, considérer la lutte à Carmaux comme terminée et les grévistes comme vaincus.

M. Jaclard partagea cet avis et fit, en outre, remarquer que l'acuité de la lutte était le fait de la politique qui l'avait envahie, et que, la personnalité de Jaurès ayant donné à la grève de Carmaux une importance considérable, la victoire patronale allait avoir un retentissement compromettant pour le parti socialiste tout entier.

Le délégué de la Marmite proposa comme moyen d'action la création d'une société coopérative des verriers de Carmaux, d'abord par une émission d'actions, qui pourraient être souscrites par les organisations ouvrières, puis par une tombola de cinq millions de billets à 20 centimes.

Cette proposition fut adoptée et le lendemain. M. Jaclard écrivait la lettre suivante à M. Jaurès :

Paris, 7 novembre 1895.

« Cher citoyen Jaurès,

« Le syndicat des journalistes socialistes s'est occupé dans sa dernière séance de la question de Carmaux.

« A la suite d'une discussion, à laquelle a pris part comme délégué de *la Marmite*, le citoyen Bertin, la création d'une verrerie coopérative a été proposée et adoptée en principe. Mais cette résolution a été subordonnée naturellement à l'opinion des grévistes et à la vôtre.

« Voici les raisons qui ont prévalu :

« On a recherché quelles solutions pouvaient s'offrir et on n'en a trouvé d'autres que celle-là.

« Il semble du reste que la réalisation du projet ne soit pas impossible.

« Pour l'argent, on peut s'adresser à deux sources principales :

« 1° Les sociétés coopératives de France qui sont fort bien organisées et disposent de puissants moyens. Un appel serait adressé, non seulement à ces sociétés, mais à toutes les sociétés ouvrières, syndicats, etc.

« 2° Une tombola, dont l'autorisation serait demandée au gouvernement.

« La réussite ne paraît pas douteuse, et, au point de vue politique, ce serait un triomphe énorme pour la cause socialiste.

« Il y a des objections. Elles ne concernent pas la création de la verrerie, mais les suites de cette création :

« 1° La verrerie ne succomberait elle pas à la concurrence ?

« 2° Ne serait-elle pas elle-même une concurrence désastreuse à la verrerie de Rive-de-Gier ?

« Réponses :

« 1° Si elle obtient les mêmes tarifs que Rességuier, si les capitaux sont suffisants pour la munir d'un outillage perfectionné, elle aura de ce fait l'avantage sur Rességuier ; et il n'est pas improbable que celui-ci, se voyant menacé, abandonne la lutte et aille se transporter ailleurs.

« Pour Rive-de-Gier, il y a deux solutions :

« A. Ou bien consacrer une partie des fonds à soutenir la verrerie qui y fonctionne péniblement, par une entente dont l'exemple est donné par d'autres corporations, notamment par les peintres en bâtiment, si je ne me trompe.

« B. Ou bien, au lieu de fonder une nouvelle verrerie à Carmaux, se porter à Rive-de-Gier, que le manque de capitaux condamne à l'étiolement.

« L'exode de Carmaux qui en résulterait ne serait pas la défaite, comme je l'ai entendu dire, ce serait une victoire, quoique amoindrie considérablement.

« Il est clair que cette solution ne pourrait être adoptée que comme pis-aller.

« Millerand, que j'ai vu hier, m'a dit que le gouvernement rechercherait une solution et espérait aboutir. Mais il est possible aussi qu'il n'aboutisse pas, et, en prévision de cette éventualité, nous devons aviser sans perdre de temps.

« Voici ce qui a été convenu avec Millerand, conformément à ce qui avait été décidé préalablement entre le syndicat des journalistes socialistes d'une part et les délégués de la Marmite d'autre part :

« Nous profiterons du Congrès des sociétés coopératives de consommation qui doit se réunir dimanche prochain pour faire proposer un ordre du jour affirmant les moyens possibles et pour faire désigner im-

médiatement des délégués qui s'aboucheront avec le syndicat des journalistes socialistes.

« Cela fait, nous proposerons une démarche auprès du ministère, en vue de nous assurer de sa bonne volonté pour l'autorisation d'une tombola.

« Enfin une grande réunion sera organisée, à laquelle toutes les organisations ouvrières seront invitées à envoyer des délégués.

« Agréez.....

« V. JACLARD,
Secrétaire général
du syndicat des journalistes socialistes. »

Cette communication, bien que ne renfermant encore qu'une ébauche imparfaite des conceptions qui prévalurent plus tard, reçut à Carmaux un accueil chaleureux ; et, dès lors, fut établi le premier lien, destiné à se resserrer dans la suite entre les organisations parisiennes et les grévistes de Carmaux.

M. Jaurès répondit par télégramme :

« Carmaux, 9 novembre.

« Mes amis approuvent absolument votre idée. Faites votre proposition demain au Congrès. Fonderons coopérative près Carmaux. Remerciements et amitiés.

JAURÈS. »

*
* *

Au Congrès des sociétés coopératives de con-

sommation, qui se tint rue St-Hippolyte, le dimanche 12 novembre, M. Stroobant, délégué de l'*Union des transports*, déclara qu'*au point de vue de la lutte prolétarienne contre l'exploitation bourgeoise*, il était prêt à donner tout son appui à une action économique qui conserverait son caractère révolutionnaire ; mais, ajoutait-il, autant il était décidé à prendre parti dans la lutte dans ce cas-là, autant il était résolu à s'abstenir, « si les verriers de Carmaux songeaient à s'engager dans les erreurs de la coopération, erreurs si funestes au prolétariat après les mécomptes de 1849 ». Il ajoutait qu'il ne pouvait s'agir pour le parti socialiste « de constituer de nouveaux privilèges en faveur d'une classe quelconque de travailleurs ». Et il terminait en adjurant l'assemblée de voter un ordre du jour qui ne laissât aucun doute sur la voie à suivre.

L'assemblée décida la réunion générale des organisations ouvrières.

*
* *

Le 17 novembre devait avoir lieu cette réunion. Quatre jours avant, MM. Jaclard, Fèvre et Bertin s'étaient rencontrés avec M. Jaurès

pour l'interroger sur les intentions des grévistes. « Je crois pouvoir répondre, avait affirmé M. Jaurès, des intentions absolument socialistes des verriers de Carmaux, qui ont entamé la lutte, non pas pour des revendications de salaires, mais pour sauvegarder leurs libertés syndicales. » La conversation avait alors roulé sur les moyens à employer pour récolter le capital nécessaire à l'édification de la verrerie ouvrière. Les délégués préconisaient l'émission de billets de tombola à vingt centimes qui au nombre de cinq millions pouvaient produire 800.000 francs. Mais pour cela, l'autorisation gouvernementale était nécessaire. Les délégués donnèrent rendez-vous à M. Jaurès pour le surlendemain. M. Jaurès se chargeait de présenter la délégation à M. Bourgeois, ministre de l'Intérieur. Le 15 novembre, M. Bourgeois reçut la délégation et lui répondit que, depuis le ministère Goblet, une jurisprudence avait été établie qui interdisait les loteries, à moins d'une demande faite au parlement et approuvée par lui.

M. Jaurès fit alors observer que les organisateurs de la Tombola avaient l'intention formelle de n'offrir que des lots en nature, sans

valeur vénale, et de mettre en vente ces billets, non pas dans les magasins publics, dans les bureaux de tabac ou chez les marchands de vins, mais uniquement dans les groupes ouvriers. Dans ces conditions, la tombola ne tombait pas sous les appréciations de jurisprudence du ministère Goblet.

M. Bourgeois n'avait pas examiné la question sous cet aspect, mais il déclara qu'à première vue il pensait que le ministre n'avait pas à intervenir. Cependant il réserva pour le soir sa réponse définitive, qu'il promettait de donner à M. Jaurès, à la Chambre, dans le cas seulement où cette réponse serait négative.

Le soir, devant le mutisme du ministre, M. Jaurès conclut que le ministère acceptait son interprétation et que la tombola pouvait se passer de l'autorisation gouvernementale.

*
* *

Le même jour, 14 novembre, les délégués des grévistes, MM. Charpentier et Gidel, arrivaient de Carmaux, presque au moment même où MM. Jaurès et Rochefort y retournaient, pour porter les cent mille francs de Mme Dembourg. MM. Charpentier et Gidel se mettaient immé-

diatement en rapport avec les organisations parisiennes et assistaient à la réunion des délégations ouvrières, fixée au 17 novembre.

A Carmaux, un ordre du jour enthousiaste proclamait la verrerie « l'œuvre et la propriété de toute la France ouvrière », et la dépêche suivante était adressée à l'assemblée des délégations parisiennes :

« Verriers et similaires réunis ce matin en assemblée générale adressent leurs plus chaleureux remerciements aux organisations ouvrières et socialistes qui ont envoyé des délégués au Congrès d'aujourd'hui, et ils renouvellent l'engagement que la verrerie de Carmaux, œuvre de tout le prolétariat, restera la propriété du prolétariat militant et une arme pour la défense des droits ouvriers. »

A Paris l'assemblée se tint à la salle Béranger.

M. Bertin, rapporteur de la Commission d'initiative, fit l'exposé de la question et conclut à l'émission de cinq millions de tickets de tombola à 20 centimes.

Puis le vote eut lieu sur la formation de la Commission d'organisation.

L'assemblée décidait que cette Commission se composerait de :

5 membres pris dans la Commission d'initiative et choisis par elle ;

20 membres pris dans les syndicats et choisis par eux ;

10 membres pris dans les Sociétés coopératives de consommation et nommés par elles ;

10 membres pris dans les Sociétés de production et nommés par elles (1).

*
* *

La nouvelle création du prolétariat se trouvait donc sous la direction des groupes parisiens ; mais les groupes parisiens étant ou allemanistes ou syndicalistes-révolutionnaires, les guesdistes s'insurgent.

---

(1) La Commission d'initiative choisit MM. Jaclard, Olivier Stroobant, Bertin et Rémond.

Les syndicats élisent MM. Proust, Girard, Lablaude, Pergay, Guérard, Desmages, Maranze, Coignet, Hartmann, Delhomme, Parisse, Renaudin, Sauvage, Pascal, Pella, Darène, Pelloutier, Hamelin, Chapuis.

Les Sociétés de consommation élisent les délégués des dix sociétés suivantes : Les Solidaires, l'Union du Bel-Air, la Ménagère du XVIIIe, l'Abeille Suresnoise, la Société de Picpus, la Prévoyante des Prés St-Gervais, la Prévoyante de Montmartre, l'Egalitaire, la Bellevilloise, l'Egalité de Saint-Denis.

Les Sociétés de production élisent les délégués des dix sociétés : les Sacs en papier, la Papeterie moderne, l'Ebénisterie parisienne, les Tailleurs en glace, la société des Equipements militaires, les Menuisiers de Paris, l'Eclairage moderne, les Maçons de Paris.

Ils se refusent à accepter l'idée de cette verrerie ouvrière « érigée, disent-ils, à la honte du prolétariat », où les ouvriers seront exploités par d'autres ouvriers, qui viendront accaparer le produit de leur travail. C'est la négation même de leur plus chère formule : « A chacun le produit intégral de son travail ! » Ils circonviennent le directeur de l'*Intransigeant*, qui ne demande qu'à se laisser convaincre, et qui abandonne M. Jaurès et ses syndicats allemanistes et révolutionnaires. Le citoyen Valéry, guesdiste, s'écrie à la salle Barrat : « Je suis autorisé à déclarer que Henri Rochefort refuse absolument de verser à la verrerie ouvrière les cent mille francs qu'il a reçus pour la verrerie de Carmaux. Il ne remettra cette somme aux verriers qu'à la condition que ceux-ci en disposent librement, sans immixtion des autres corporations dans leurs affaires. En un mot, *nous triomphons* ; Rochefort opte pour la verrerie aux verriers. »

Cette communication est accueillie avec enthousiasme, et le « comité d'action » décide aussitôt d'offrir ses services aux grévistes pour la constitution de la « verrerie aux verriers »

et envoie la lettre suivante au comité de la grève de Carmaux :

« Je suis chargé de vous faire connaître, en vous priant de le porter à la connaissance de tous les ouvriers verriers de Carmaux, que les organisations socialistes centrales de Paris, Agglomération parisienne du parti ouvrier français, Ligue intransigeante socialiste, Comité central socialiste révolutionnaire, Fédération républicaine socialiste de la Seine, Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs de France (292 syndicats en province et un grand nombre à Paris), ont formé un comité d'union pour réclamer la « Verrerie aux verriers », uniquement administrée par les verriers de Carmaux eux-mêmes, sans immixtion dans le conseil d'administration d'aucun citoyen pris en dehors d'eux, laissant aux verriers de Carmaux la libre disposition des bénéfices, sachant d'avance que leur honnêteté et leurs principes socialistes leur en dicteront un noble emploi.

« Le Comité d'union est disposé à mener une vive campagne et à faire tous les efforts nécessaires pour joindre aux 100.000 francs de Henri Rochefort, destinés à la verrerie aux verriers, d'autres capitaux importants permettant de compléter cette œuvre.

« Le Comité se tient à votre disposition, pour vous aider dans ces conditions et, le jour où vous aurez jugé que sa manière de voir est la bonne, il fera appel à toutes les forces socialistes sincères de France pour faire triompher enfin votre cause.

* *
*

M. Rochefort, en même temps, prenait à partie les Allemanistes :

« Je vois, écrivait-il, que dans des réunions auxquelles je n'ai pas été convoqué, et à la suite de délibérations dans lesquelles je n'ai pas été consulté, un groupe de possibilistes, plus remuant que nombreux, a commencé par déclarer que la somme de 100.000 francs dont j'avais la disposition devait servir à la grève générale et à la propagande, c'est-à-dire peut-être à l'achat de nouvelles cannes plombées, les anciennes étant hors d'usage.

« Les syndicats possibilistes avaient donc pris la résolution énergique de m'exclure du comité d'organisation de la Verrerie ouvrière, ainsi que les groupes politiques. Cependant, par une condescendance réellement touchante, tout en me laissant, mes amis et moi, battre la semelle à la porte, ils daignaient accepter nos 100.000 francs.

« Ils avaient habilement fixé à 500.000 francs le capital de la Société, qui, le quart en ayant été versé, se trouvait en mesure de fonctionner immédiatement ; seulement, les moyens qu'ils avaient imaginés pour trouver les 400.000 francs restant à parfaire étaient étranges : ils se disaient sûrs d'y arriver en faisant payer 20 centimes d'entrée dans toutes les réunions publiques. Ils avaient encore des lots avec des tirages intermittents, et enfin une émission d'actions que, naturellement, tout en apportant le quart du capital, je n'aurais pas plus le droit de contrôler que le reste.

« Les braves et confiants verriers du Tarn adhérèrent au début aux statuts de cette société, qui n'en devenait une qu'à la condition de leur prendre leurs

100.000 francs, pour les faire entrer dans la caisse. Eh bien, je leur affirme, ici, que demain je les leur envoie par l'entremise de la Banque de France où ils sont déposés, et que, dans leur probité et leur candeur, s'ils les versent à leur tour dans la caisse de la société projetée, ils ne les reverront pas plus qu'ils ne verront les 400.000 francs qu'on fait miroiter à leurs yeux troublés.

« Ces promesses étaient évidemment si chimériques, qu'un nombre toujours croissant de socialistes sincères, et qui n'ont d'autres arguments que des cannes plombées, viennent me rendre visite tous les jours pour me supplier de sauver les ouvriers de Carmaux du piège où ils semblent près de tomber.

« J'ai eu le premier la pensée de répondre aux menaces du contrefacteur Rességuier, par une concurrence qui ferait des grévistes les égaux de leur ancien patron. C'est à ce but que nous devons tendre et c'est pour ce résultat qu'il nous faut concentrer toutes nos forces. Mais, amasser 100.000 francs pour arracher à la faim la population ouvrière de Carmaux et les voir servir aux élections des anciens souteneurs de Constans, ma foi, non ! »

*
* *

Malgré ces vives attaques, le Comité d'études pour la fondation d'une verrerie ouvrière continuait son œuvre. Le 18 novembre, il se réunissait et votait à l'unanimité l'ordre du jour suivant, proposé par M. Guérard :

Le Comité d'études pour la fondation d'une verrerie ouvrière décide :

1° La *verrerie ouvrière* sera administrée *exclusivement* par les organisations coopératives et syndicales.

2° La création de cette verrerie ne doit pas indiquer une tendance, mais être une exception nécessitée par des circonstances toutes particulières.

3° Les bénéfices produits par la verrerie ne seront, en aucun cas, attribués à des besoins politiques ou électoraux, ils seront affectés au développement des organisations ouvrières.

D'autre part la commission des statuts à l'assemblée du 22 novembre examinait sous quelle forme il serait possible de fonder une verrerie ouvrière.

Il fallait vaincre une difficulté énorme, disait le rapport de la commission : « concilier un principe avec les lois bourgeoises » qui régissent les sociétés.

En premier lieu, les syndicats qui ont le droit de placer leurs fonds comme il leur convient, mais non celui de faire œuvre administrative, pouvaient-ils fonder une société industrielle ?

M. Andrieu, avocat-conseil des verriers, proposait la combinaison suivante : former un capital fixe de 500.000 francs divisé en cinq mille actions de 100 francs.

Sur cette somme, les verriers possédaient déjà plus de 100.000 francs ; le complément

pouvait être couvert par une tombola. La somme recueillie serait convertie en actions de 100 francs entièrement libérées, que l'on donnerait gratuitement aux syndicats et aux sociétés coopératives, au prorata du nombre de billets qu'ils auraient placés.

Cette combinaison avait l'avantage d'intéresser les organisations au placement des billets et de les admettre à l'administration de la verrerie. Elle fut acceptée par la commission, mais on ne put s'entendre sur les détails.

M. Andrieu, au nom des verriers, désirait que les 100.000 francs que les verriers avaient reçus par l'entremise de M. Henri Rochefort fussent également convertis en actions, dont tout naturellement les verriers seraient possesseurs, et il émettait la prétention que, dans les assemblées générales d'actionnaires, chacun d'eux eût une voix par action, de sorte qu'à eux seuls ils auraient possédé mille voix, sur cinq mille, sans compter celles qui pourraient leur être attribuées par le moyen de nouveaux dons également à prévoir. Les membres du Comité d'études n'admettaient pas cette prétention et refusaient de reconnaître cette « prédominance du capital ».

Les verriers, ajoutait M. Andrieu, ne veulent avoir un si grand nombre de voix que pour s'assurer la présence de plusieurs d'entre eux dans le Conseil d'administration.

Pour leur donner satisfaction, la Commission consentait à ce que le directeur de la verrerie, nommé par les ouvriers, fût statutairement un administrateur, alors que M. Andrieu demandait que les verriers fussent représentés au moins par trois membres sur sept dans le Conseil d'administration.

Après une longue discussion sur les « inconvénients » de la proposition de M. Andrieu, voici les grandes lignes que la Commission arrêta :

1° La verrerie serait fondée sous la forme d'une société anonyme à capital fixe (500.000 fr. par actions de 100 fr.).

2° Pour éviter une souscription publique et l'intrusion d'éléments étrangers au prolétariat, il ne serait pas émis d'actions. Celles-ci seraient distribuées entre les organisations ayant participé au placement des billets d'une tombola.

3° Le siège social de la verrerie serait à Paris, où se tiendraient également les assemblées générales.

4° Aux assemblées générales, les actionnaires n'auraient qu'une voix pour dix actions et au-dessus. Les porteurs de moins de dix actions devraient se grouper

pour envoyer un mandataire commun. (Cette dernière disposition était adoptée pour éviter de réunir, en assemblée générale, un nombre considérable d'actionnaires qui pourraient s'élever à deux mille et plus.)

5° Les actions ne seraient négociables que de syndicat à syndicat, de coopérative de consommation à coopérative de consommation, de coopérative de production à coopérative de production.

6° L'assemblée générale consacrait le droit de refuser le transfert, si la Société prenante ne lui plaisait pas et se réservait la faculté de prendre pour le compte de la société les actions qu'une organisation voudrait céder.

7° L'assemblée générale déciderait chaque année de l'affectation des bénéfices.

Ces conditions, dans leur ensemble, ne purent convenir aux verriers, et une rupture faillit en résulter.

*
* *

A la réunion du lendemain, M. Jaurès fut chargé par eux de venir exposer à la Commission combien ils étaient désolés de la tournure qu'avaient prise les choses.

On convint en effet que leur droit d'administration avait été trop peu respecté et qu'il semblait naturel de leur donner la faculté de diriger leur industrie comme ils l'entendraient.

Les organisations ouvrières ne désiraient, en

échange de leur concours, qu'une seule chose : c'est que les bénéfices fussent mis à la disposition du *prolétariat* pour être affectés à la propagande et à l'action socialiste.

Les verriers eux ne demandaient pas à être privilégiés ; ils admettaient que leur salaire ne devait pas être plus élevé que celui des verriers employés par M. Rességuier ; mais, acceptant d'abandonner au *prolétariat* les bénéfices patronaux, ils entendaient diriger à leur guise la verrerie et s'occuper exclusivement de la partie technique et commerciale.

D'autre part l'intention des syndicats et des coopératives ne semblait pas devoir être de se substituer à M. Rességuier pour « exploiter les verriers qu'ils auraient affranchis du patronat ». Leur but, au contraire, était « de leur donner leur indépendance d'ouvriers et de faire servir à la cause sociale, et par conséquent à la cause des verriers comme des autres travailleurs, les bénéfices, que les verriers refusaient de conserver pour ne pas sembler des privilégiés, en regard de leurs camarades de travail ».

Par conséquent, la Commission ne pouvait voir d'inconvénient à ce que les verriers fus-

sent en majorité dans le conseil d'administration, mais à la condition que l'assemblée générale des actionnaires serait maîtresse d'affecter les bénéfices à tel usage qui lui conviendrait.

Le malentendu de la veille était donc dissipé, et on se mit d'accord sur les bases suivantes :

Le Conseil d'administration serait composé de quatre verriers sur sept administrateurs. Ce conseil aurait pour attributions tout ce qui concerne le travail ainsi que les transactions commerciales. Les organisations devenues propriétaires d'actions, comme il avait été convenu la veille, se réservaient de trancher en assemblée générale, chaque année, la question des transferts d'actions et celle de l'application des bénéfices, avec cette clause cependant que 20 0/0 des bénéfices nets seraient affectés au fonds de réserve et 30 0/0 à la création d'une caisse de solidarité pour les ouvriers.

La Commission chargea M. Andrieu d'établir les statuts sur ces bases. Mais on s'aperçut alors que la clause de l'affectation des bénéfices ne pouvait y être insérée, comme contraire à la loi.

Toute société commerciale est en effet constituée dans le but de faire des bénéfices, qui

doivent être répartis entre tous les associés.

D'autre part, on trouvait dans le projet nombre de clauses que la Commission d'études déclarait inacceptables. Et le rapporteur, M. Guérard, en concluait que ce projet avait dû être rédigé d'avance, puisqu'il ne tenait pas compte des désirs exprimés dans la discussion. Aussi se demandait-il si l'on n'allait pas être obligé de laisser aux verriers le soin de créer une société à leur guise.

*
* *

Enfin, le 24 novembre, la Commission d'études présentait un nouveau rapport :

« Toute société licite, disait le rapport, doit être créée en vue de faire des bénéfices, qui doivent être partagés. Telle est la loi !

« Il faut donc que tous les actionnaires reçoivent des dividendes, et, pour obvier à cet inconvénient, qui semblerait placer les organisations ouvrières dans la situation de capitalistes prélevant pour leur propre usage des bénéfices produits par le travail des hommes qu'ils exploitent, *nous vous proposons de n'admettre à apporter leur concours pour la création de la verrerie ouvrière que les syndicats et coo-*

pératives qui s'engageront à mettre en commun tous les dividendes, afin de les affecter à la défense de la classe ouvrière.

« Nous devons dire que cette manière de procéder n'est pas d'accord avec la loi, dans laquelle il a été impossible de trouver un stratagème répondant à nos désirs.

« Il nous faut donc constater une fois de plus que les lois bourgeoises, qui donnent à nos financiers véreux le moyen de voler légalement l'épargne, sont un obstacle à la liberté publique des travailleurs qui voudraient s'émanciper, lors bien même qu'ils posséderaient un capital qui le leur permettrait.

« Il n'est pas admis que des capitalistes puissent abandonner par avance leurs bénéfices pour des objets déterminés. La loi les oblige à être exploiteurs.

« Nous ne pouvons donc insérer dans les statuts de la verrerie une clause qui permettrait aux organisations ouvrières d'employer leurs bénéfices pour l'émancipation économique des travailleurs ; mais, étant donné que c'est au prolétariat que nous nous adressons, nous avons la certitude qu'il tiendra son engagement d'hon-

neur de n'affecter les bénéfices qu'à l'œuvre sociale. »

Pour la tombola, la Commission fixait le chiffre de 500.000 billets à 20 centimes, reliés par fascicules de 50. Pour éviter toute suspicion, la sous-commission chargée de leur émission ne devait opérer elle-même ni les recouvrements de fonds, ni les payements de dépenses. Ces opérations seraient confiées à une maison de banque. En ce qui concernait les recouvrements, cette banque devait être autorisée à faire mandat sur les organisations auxquelles des billets auraient été délivrés. Et pour les dépenses, la Commission ordonnancerait par deux signatures tous les mémoires que la banque devrait solder. Les menues dépenses, celles qui ne pourraient être payées par cette voie, devraient être effectuées par une sous-commission absolument indépendante, « la sous-commission des dépenses courantes », qui aurait à sa disposition un fonds de caisse, renouvelable seulement par ordonnancement de la commission d'émission.

Le livre de caisse de la sous-commission des dépenses courantes serait visé chaque jour et

vérifié par la commission d'émission et la commission de contrôle.

La banque avec laquelle la sous-commission contracterait devait s'engager à opérer des versements à la Banque de France, toutes les fois que les recouvrements dépasseraient cinquante mille francs. La commission de contrôle veillerait à la réalisation de cet engagement.

Tous les mois, le résultat général des opérations devait être publié.

Chaque carnet de cinquante billets était remis aux organisations chargées du placement des billets pour une valeur de 10 francs, dont était débitée cette organisation. Mais il paraissait impossible d'en réclamer aux coopératives et aux syndicats connus la valeur immédiate, pour ne pas les obliger à ouvrir un compte spécial de tombola. Les billets ne devaient être valables que timbrés du cachet de l'organisation ouvrière à laquelle les carnets avaient été confiés et dont elle était débitrice vis-à-vis de la verrerie ouvrière.

Dans tous les cas, l'achat des carnets était un achat *ferme* et le prix pouvait en être exigé d'avance pour la part des syndicats ou des coopé-

ratives n'offrant pas une apparence de solvabilité suffisante.

Au cas où les souscriptions basées sur la tombola ne parferaient pas le chiffre du capital social fixé par les statuts, la Commission devait procéder à une émission d'actions.

Cette solution préventive provenait d'une proposition de M. Jaurès s'appuyant sur la nécessité absolue d'assurer aux verriers un capital suffisant.

A cette considération d'ordre financier, M. Jaurès en ajoutait une autre d'ordre politique. D'ardentes sympathies s'étaient manifestées pour les grévistes de Carmaux, en dehors du parti socialiste, soit parmi la bourgeoisie libérale, soit dans les milieux ruraux, où, disait-il, le paysan commence à se détacher des institutions « réactionnaires ». Il était donc d'avis de ne décourager aucune bonne volonté, et celles-ci ne pouvaient se manifester que par la souscription d'actions. Dans ces conditions, la Commission, *malgré sa répugnance à voir intervenir l'élément bourgeois dans une entreprise qui aurait dû rester exclusivement prolétarienne*, acceptait cette solution et votait les résolutions suivantes :

1° L'annonce de l'émission d'actions se fera simultanément avec celle de la tombola, mais avec cette réserve que l'ouverture de l'émission n'aura lieu que dans les premiers jours de janvier 1896.

2° Le 15 janvier 1896 au plus tard, les opérations de la tombola seront constatées, ainsi que le nombre d'actions libérées, ou souscrites en partie, par les groupes.

De même à cette époque précise, le syndicat des verriers de Carmaux donnera le chiffre exact des dons qu'il aura reçus, lesquels formeront son apport convertissable en actions libérées.

Le total acquis par la tombola, joint à celui des dons, donnera la différence en plus ou en moins, relative au capital social fixé par les statuts.

S'il y avait différence en plus, l'émission d'actions n'aurait pas lieu, et les opérations de la tombola continueraient ; mais il y aurait lieu de demander à une assemblée générale très prochaine une augmentation du capital social correspondant aux actions délivrées.

Dans le cas contraire, l'émission des actions aurait lieu le 15 janvier précis, mais seulement pour la différence constatée dans la réalisation du capital.

Les opérations de la tombola continueraient simultanément à l'émission des actions, mais les groupes seraient avertis :

a) Que les actions provenant de la tombola et délivrées à la date du 15 janvier seraient définitivement acquises à leur profit ;

b) Mais que les actions de la même provenance délivrées à partir du 15 janvier seraient, comme les actions émises, sujettes à réduction.

3° L'émission des actions durerait deux mois et les guichets seraient par conséquent fermés le 15 mars 1896 à midi précis.

Toute demande ultérieure à cette date serait considérée comme nulle et non avenue, et les versements resteraient déposés en banque au crédit des souscripteurs, à charge par eux de les retirer en en donnant décharge au banquier.

4° Le 15 mars 1896, les opérations de la tombola seraient définitivement arrêtées, en ce qui concerne le droit à recevoir des actions libérées et les réductions faites s'il y avait lieu.

La tombola continuerait jusqu'à la date du 30 mai 1896, date précise du tirage des lots, quel que soit le nombre des billets vendus ; mais les billets délivrés du 15 mars au 30 mai ne pourraient donner aucun droit de recevoir des actions libérées.

5° Le 15 mars 1896, à l'heure de midi, les opérations d'émission seraient arrêtées et le nombre d'actions souscrites compté.

Si le chiffre de l'émission, tant celle provenant de la tombola que celle provenant des particuliers, ne suffisait pas à couvrir le capital social, il y aurait lieu de provoquer une assemblée générale afin de réduire le quantum du capital social.

6° Dans le cas, au contraire, où l'émission parferait le capital social, il y aurait lieu de procéder à une réduction de capital social, en tenant compte que les actions délivrées aux groupes à la date du 15 janvier seraient irréductibles.

Quant à celles souscrites à partir du 15 janvier au 15 mars, d'où qu'elles proviennent, elles seraient d'abord comptées par demandes d'unités.

Si les demandes d'unités venaient à dépasser le capital social fixé, la suppression porterait sur les dernières en date.

Mais si les unités n'arrivaient pas à atteindre le

capital fixé, il y aurait lieu de procéder comme ci-dessus.

Et ainsi pour les demandes au chiffre de trois..., etc.

*
* *

Pour l'exécution de ce plan, *La Commission des 45* devait continuer son mandat et se diviser en quatre sous-commissions :

La Sous-Commission d'organisation, composée de 15 membres, poursuivrait l'œuvre statutaire pour toutes les formalités légales ; elle serait chargée de provoquer les assemblées générales et aurait seule pouvoir de délivrer et signer les titres provisoires ainsi que d'opérer les réductions ; bref elle remplacerait l'administration jusqu'à la constitution définitive de la Société ; le secrétaire général et l'archiviste de la Commission des 45 seraient pris dans son sein.

La Sous-Commission d'émission, composée de 10 membres, serait chargée, exclusivement et sans aucun pouvoir financier, de l'émission des billets de tombola et des actions, sans avoir le droit de délivrer des titres.

La Sous-Commission de la correspondance, composée de 5 membres, auxquels s'adjoindraient chaque matin un membre de la Com-

mission d'organisation et un membre de la Commission d'émission, serait chargée de l'ouverture de la correspondance et de sa répartition entre les différents services. Elle délivrerait en outre les billets demandés par les particuliers, retirerait les mandats et les chèques que pourrait contenir la correspondance, en présence des membres adjoints, et en ordonnancerait le paiement au nom du banquier.

La Sous-Commission de contrôle, composée de 10 membres, serait exclusivement chargée de contrôler les opérations des autres Sous-Commissions.

*
* *

Les statuts furent votés dans l'Assemblée générale du 24 novembre (1), tenue sous la

---

(1) Les 89 organisations suivantes étaient représentées :
Syndicats : Garçons de magasin et cochers-livreurs.— Employés et ouvriers des omnibus. — Ouvriers maréchaux. — Peintres en voiture. — Terrassiers-puisatiers. — Mineurs. — Tonneliers. — Instituteurs et institutrices libres. — Ouvriers teinturiers dégraisseurs. — Ouvriers brossiers. — Layetiers-emballeurs.— Union des travailleurs de Pontoise. — Syndicat des polisseurs. — Lithographes. — Estampeurs-découpeurs sur métaux. — Journalistes socialistes. — Syndicat du cartonnage. — Ouvriers boulangers. — Ouvriers en chevreau glacé. — Employés. — Travailleurs des chemins de fer. — Cannes et manches de parapluie. — Cochers

présidence de M. Hamelin, qui dès le début fut l'âme du Comité d'organisation.

---

de la Seine. — Tourneurs et monteurs en cuivre. — Ouvriers de papeterie. — Ouvriers du bronze. — Imprimeurs-correcteurs. — Passementiers. — Mouleurs en métaux. — Granitiers. — Solidarité typographique. — Ouvriers en pelleterie. — Union des mécaniciens. — Ouvriers facteurs de pianos et orgues. — Limonadiers-restaurateurs. — Syndicat typographique parisien. — Chaudronniers en cuivre. — Bourrellerie parisienne.— Tourneurs-robinettiers. — Union fraternelle des modeleurs mécaniciens. — Chaudronniers en fer. — Dessinateurs en broderie. — Tourneurs en optique. — Ouvriers tôliers. — Cercle corporatif des mécaniciens. — Ebénisterie et meuble sculpté. — Fondeurs typographes. — Ouvriers tapissiers. — Fédération des ouvriers en voiture. — Fédération des travailleurs du livre. — Fédération des bourses du travail. — Fédération lithographique parisienne. — Fédération des ouvriers du gaz. — Fédération des voyageurs de commerce. — Syndicat des tabacs (section de Reuilly). — Ferblantiers de la Seine. — Scieurs-découpeurs-mouluriers.— Selliers-harnacheurs.— L'Egalitaire.— La Bellevilloise.— L'Union sociale.— L'Union du XIXe arrondissement. — Les solidaires de Montmartre.— L'Union des transports.— La nouvelle sociale.— La Marmite.— Les ouvriers et ouvrières en sacs en papier. — L'Abeille de Saint-Ouen. — L'Imprimerie nouvelle. — Union des terrassiers de la Seine. — La Chapelloise. — L'Union du plateau. — L'Abeille suresnoise. — La Thémis. — La Ménagère, — La Prévoyante de Montmartre.— L'Union des travailleurs du XIIIe arrondissement. — La Picpus. — L'Alliance des travailleurs de Levallois-Perret. — L'Union économique du Bel-Air. — La Ruche du XVIe arrondissement. — La Laborieuse. — Ouvriers tailleurs de glaces. — Maison du peuple. — Maçons de la Seine — La Papeterie moderne. —Fournitures et équipements militaires. — Solidarité des peintres. — Maçons de Paris.— Couture, modes et lingerie.

Le syndicat des polisseurs sur tous métaux proposait ensuite que, dans les premiers travaux de la verrerie, il fût fait « un million de verres » avec inscription mémorable de la grève de Carmaux, et dans lesquels le peuple pourrait boire au succès de la Révolution sociale.

Et M. Jaurès faisait part à l'assemblée de la détermination des verriers de Carmaux d'abandonner leur part de bénéfices.

Enfin la réunion décidait que le Comité d'études allait se transformer en Comité d'action.

Le 27 novembre, le Comité d'action nommait son bureau. M. Guérard était nommé secrétaire, M. Jaclard, trésorier et MM. Pelloutier et Bertin, secrétaires-adjoints.

*
* *

Le 29, trois des administrateurs de la verrerie étaient élus. Ce sont MM. Hamelin, délégué d'un syndicat, Andouillé, délégué d'une coopérative de consommation et Granger, délégué d'une coopérative de production. Les verriers de Carmaux étaient invités à nommer les six autres administrateurs.

M. Guérard demandait que, pour assurer la

bonne marche de l'affaire et la responsabilité des décisions, les membres de ces commissions restassent toujours les mêmes.

Un local était arrêté 110, rue Vieille du Temple, au prix de 2.700 francs.

M. Bertin informait en même temps les coopératives qu'elles pouvaient déjà faire des commandes de verrerie au syndicat des verriers, l'usine de Rive-de-Gier ayant accepté de fabriquer pour leur compte, jusqu'à l'édification de l'usine de Carmaux.

Puis une question était soulevée sur l'opportunité d'annoncer l'émission d'actions en même temps que la tombola. Ne risquait-on pas de nuire à la tombola par cette annonce trop hâtive ?

M. Chapuy faisait remarquer que le résultat d'une tombola est très rapidement connu et qu'en quinze jours, les achats de tombola ont généralement atteint les deux tiers du nombre total de billets qui seront placés. Il proposait donc d'ajourner la dénonciation de l'émission à la quinzaine qui suivrait l'émission des billets.

M. Jaclard, au contraire, était d'avis qu'une annonce nouvelle devait confirmer la décision prise déjà en assemblée générale, à condition

toutefois qu'on se gardât de dire que l'émission des actions se trouvait subordonnée au résultat de la loterie. Mais cette annonce devait être immédiate. « Si elle est faite inopinément dans huit jours, longtemps après avoir arrêté les autres parties du programme financier, le public n'aura-t-il pas le droit de considérer cette proposition, que rien ne légitimerait et que rien ne paraîtrait avoir préparée, comme un aveu d'impuissance de la part du comité d'action ? »

Ce qu'il faut considérer, ajoutait d'autre part M. Bertin, c'est que l'attention du public est portée tout entière sur la tombola et qu'il ne croit pas à d'autres moyens. Il serait donc prudent de le détromper avant même l'émission des billets, de telle sorte que, si le comité est obligé de recourir à l'émission d'actions, on n'y voie que l'application d'une mesure arrêtée dès le début et non le résultat d'un premier échec.

Malgré ces bons arguments, le comité décidait d'ajourner la publication de l'émission projetée.

*
* *

A la séance du 7 décembre, M. Hamelin

annonça que M. Bourgeois, après avoir accepté le principe de la tombola, semblait maintenant en contester la légalité et mettait en garde le comité contre le zèle intempestif de certains magistrats.

En présence du directeur de la Société générale, le président du conseil avait fait observer que la souscription n'était qu'une loterie déguisée et que le ministère était obligé de faire toutes ses réserves, en présence de l'énormité du chiffre de la souscription. A quoi M. Millerand avait répondu : « Si c'est l'importance de la souscription qui est en cause, il sera facile d'organiser des tombolas différentes, à Paris, à Lyon, à Marseille. »

Cette mauvaise nouvelle frappa de stupeur le Comité.

« Notre œuvre, dit M. Bock, nous a déjà exposés à tant de surprises qu'une de plus n'est pas pour nous étonner. La tombola avait d'abord plu au gouvernement qui avait pris l'engagement moral de la tolérer et même autorisé les coopératives à disposer de leurs fonds en faveur de la verrerie.

« D'autre part, le citoyen Jaurès nous avait affirmé que la seule condition posée par le gou-

vernement était qu'il n'y eût aucun lot en espèces. Et c'est au moment où, forts de ces engagements, nous contractons une dépense de 7.000 francs qu'on revient sur les promesses faites. *C'est trop tard ! Le Comité ne doit pas reculer et risquer, en émettant immédiatement des actions, ce qu'il a toujours voulu éviter, la prise de possession de la verrerie par des capitalistes. Ne tenons donc aucun compte des menaces et poursuivons notre œuvre.*

« *Si le gouvernement nous poursuit,* ajoutait M. Morange, *le prolétariat nous soutiendra* ! »

Et M. Bertin rappelait les conseils qu'avait jadis donnés M. Bourgeois à M. Jaurès et qui contrastaient singulièrement avec l'attitude actuelle du ministre : « *Déguisez le plus possible votre tombola* ». — N'était-ce pas l'autoriser, timidement, il est vrai, mais complètement.

Enfin M. Hamelin concluait : « *Notre action, depuis le début de la grève de Carmaux, a été une lutte. Des menaces ne sauraient aujourd'hui nous arrêter !* »

Le Comité décida qu'il était « inutile de voter un ordre du jour, n'ayant qu'à continuer purement et simplement ses travaux ».

Et, sans désemparer, le Comité s'occupait d'offres de secrets de fabrication qui lui étaient offerts gratuitement, par exemple le secret du verre rouge sans emploi d'or, ne se doutant pas qu'il avait affaire à l'un de ces inventeurs tenaces, que rien ne peut rebuter.

Puis, il adoptait l'échelle qui devait fixer le nombre de voix à accorder à chaque organisation, d'après le nombre d'actions qu'elle posséderait.

La société qui détenait de 1 à 3 actions n'avait qu'une voix ; en détenait-elle de 4 à 7, elle obtenait deux voix ; de 8 à 15, trois voix ; de 16 à 31, quatre voix ; de 32 à 63, cinq voix ; de 64 à 127, six voix ; de 128 à 255, sept voix ; de 256 à 501, huit voix ; de 502 à 1023, dix voix.

Cette progression savante, proposée par M. Jaclard, était basée sur une progression géométrique de la puissance 2.18.

*
* *

Le 22 décembre, les verriers de Carmaux adoptaient le transport de la Verrerie ouvrière à Albi et en avisaient le Comité d'action par la dépêche suivante :

Albi, 22 décembre, 8 h. 55.

En présence des avantages économiques, la réunion des

verriers a décidé l'installation de la Verrerie à Albi par 248 voix contre 75. Charpentier.

Le 31, se tint une séance à laquelle assistèrent M. Gérault-Richard, fondé de pouvoirs des verriers, et MM. Baudot et Charpentier, leurs délégués.

M. Gérault-Richard rappelle dans quelles conditions a été constitué le Comité d'action et comment, dès le début, les verriers, par l'entremise de M. Jaurès, en ont approuvé toutes les décisions.

Mais la réunion de la salle Bérenger ayant éliminé, sur la demande même de M. Jaurès, les organisations politiques, celles-ci constituèrent un nouveau Comité, dit de la Verrerie aux verriers, qui parut devoir bénéficier des cent mille francs apportés par M. Rochefort.

Les verriers se trouvèrent alors dans une situation embarrassante et leur indécision parut explicable. Mais aujourd'hui il est de leur intérêt même de se prononcer, s'ils ne veulent échouer, aussi bien du côté du Comité de la salle Barrat que du côté du Comité de la Verrerie ouvrière.

Les verriers ont cependant à réfléchir avant de se prononcer.

S'ils se prononcent pour le Comité d'action, ils risquent de perdre les cent mille francs de M. Rochefort, mais le Comité d'action se dissout, et ils perdent la clientèle promise par les sociétés coopératives.

« Je suis très peiné, répond M. Charpentier, par la mise en demeure qui nous est faite, car rien, dans notre attitude, ni dans nos paroles, n'a permis de croire que nous ayons cessé d'être en communion d'idées avec le Comité de la Verrerie ouvrière.

« Le citoyen Rochefort nous avait dit de lui télégraphier dès que le terrain de la verrerie serait acheté, promettant d'envoyer une partie de ses cent mille francs. Ayant eu l'occasion de venir à Paris pour régler le conflit entre les mineurs et les verriers d'Albi, nous sommes allés avec l'ingénieur Juppont chez M. Rochefort. Et peut-être en ce moment a-t-il envoyé à Carmaux quarante mille francs ! Voilà à quoi se résume notre rôle à l'égard de Rochefort !

« Quant au Comité de la salle Barrat, nous lui avons déclaré que nous avions des engagements avec le Comité de la verrerie ouvrière. »

M. Bourderon fait remarquer qu'aucune difficulté ne se serait élevée, si les verriers de Car-

maux avaient répondu à la lettre de mise en demeure du Comité. Faute de réponse, il s'est produit dans le Comité un mécontentement qui a nui à la cause des verriers, parce qu'il a été impossible au Comité de répondre à la polémique soulevée contre lui. Il engage les verriers *à se prononcer nettement*. Ils pourront peut-être trouver ailleurs l'argent nécessaire à l'édification de leur usine ; mais il n'est pas sûr qu'ils trouvent une clientèle suffisante pour lui assurer l'existence.

S'ils désirent que le Comité d'action continue à s'occuper de leur sort, qu'ils prennent l'engagement d'établir une correspondance régulière et de répondre aux lettres qui leur sont adressées.

M. Yvetot les invite à se détacher des politiciens et à venir avec ceux qui ont pour but, non de conquérir des mandats, mais d'apprendre aux travailleurs qu'ils peuvent s'émanciper eux-mêmes.

« Je demande de nouveau, répond M. Charpentier, si quelque chose dans nos paroles ou dans nos actes a pu faire croire à une hésitation. Si vous le voulez, nous sommes prêts à signer l'ordre du jour Guérard, qui sera la renoncia-

tion aux cent mille francs de Rochefort ; mais ne serions-nous pas fous de perdre cette somme, de gaîté de cœur ? »

M. Pelloutier déclare qu'il ne suffit pas, pour aider l'action du Comité, de l'échange d'explications qui a lieu en ce moment. Il faut surtout que cet échange d'explications soit connu du public ; sans quoi la confusion produite entre le Comité de la rue Vieille du Temple et celui de la salle Barrat subsisterait, l'action des deux Comités serait également paralysée, et les premières victimes en seraient les verriers.

« Le Comité de la Verrerie aux verriers, répond M. Renoux, qui s'était constitué sans notre autorisation, nous écrivit pour nous demander quelles étaient nos intentions. Nous avons déclaré alors que nous acceptions tous les concours, mais que nous avions pris avec le Comité de la verrerie ouvrière des engagements, auxquels nous ne pouvions manquer. »

« Si nous insistons sur la question des 100.000 francs, ajoute M. Charpentier, c'est parce que nous ne pouvons constituer la société avant d'avoir versé le quart du capital, et que, faute de ce quart, nous ne pouvons commencer les travaux de l'usine. »

M. Renaudin fait connaître que de nombreux syndiqués, qui ne lisent que l'*Intransigeant*, refusent de souscrire au Comité d'action, où, disent-ils, on ne va que pour trouver des emplois, ou des candidatures. Une déclaration ferme des verriers peut seule faire tomber ces calomnies.

M. Guérard énumère les sommes déjà souscrites et le nombre de billets placés. Si l'ordre du jour paraît demain dans la presse, toutes les équivoques sont dissipées et aussitôt le Comité recevra des sommes importantes.

M. Rochefort peut-il, de son côté, retirer ses cent mille francs, après en avoir fait don aux verriers ? Évidemment non. Le voudrait-il, il ne le pourrait pas.

M. Jaclard propose, pour terminer, le dilemme suivant :

« Si, à l'heure qu'il est, Rochefort n'a pas envoyé quarante mille francs à Carmaux, c'est qu'il retire définitivement ses cent mille francs. S'il les a envoyés et que la publication de l'ordre du jour le mécontente, les verriers ne perdront que soixante mille francs, et d'ici huit jours le Comité les aura recueillis de sorte que la situation des verriers sera la même. »

Enfin l'ordre du jour Guérard est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu :

« *Dans l'entrevue qu'ils ont eue avec le Comité, à son siège social,* 110, *rue Vieille du Temple, les délégués des verriers de Carmaux ont formellement déclaré que, tout en acceptant tous les concours, ils entendaient créer une verrerie ouvrière, dans les conditions arrêtées par les statuts élaborés par le Comité, statuts qu'ils ont discutés et acceptés, dans les réunions générales des verriers et similaires de Carmaux et du Bousquet d'Orb. Ils acceptent en outre, dans tous ses termes, l'ordre du jour Jaurès qui a été adopté par l'Assemblée générale des Sociétés coopératives et des syndicats, qui s'est tenue à la salle du Commerce, le* 24 *novembre dernier.*

Signé : Guérard. »

M. Charpentier demande qu'on en réserve la publication, pour le soumettre d'abord à la ratification du syndicat des verriers.

Mais M. Gérault-Richard fait observer que cet ordre du jour ne fait que rappeler ce qu'a approuvé M. Jaurès.

Le Comité décide donc sa publication immédiate.

*
* *

Dans la séance du 9 janvier 1896, on discuta la question très importante de la répartition des actions.

Plusieurs membres de la Commission prévoyaient les difficultés qui se produiraient sûrement pour l'émission des tickets, si l'on renonçait à répartir une action pour cent francs de tickets souscrits.

A tort, il est vrai, les organisations ouvrières avaient toutes supposé qu'une souscription de 100 francs donnait droit à la remise d'une action libérée, et il semblait dangereux de vouloir remonter ce courant.

Mais, d'autre part, quelques membres de la Commission objectaient que, les frais généraux ayant été prévus à raison de 20 0/0 des sommes souscrites, il importait de savoir où prélever ces frais généraux. Ce ne pouvait être sur le capital social, que l'on devait remettre intégralement aux verriers. Il ne fallait pas songer à grever leur premier exercice d'une somme de frais généraux tellement importante que la future société se trouverait, pendant plusieurs années, dans l'impossibilité matérielle de dis-

tribuer des dividendes et serait exposée en cas de crise industrielle à une demande anticipée de dissolution.

Dans ces circonstances, le Comité décida de demander au capital social une part contributive dans les frais généraux. Cette part était dès lors fixée à 5 0/0, ce qui n'était pas excessif pour une émission de valeurs industrielles et bien au-dessous des frais demandés par une société purement financière.

La future société devait inscrire ces frais généraux d'émission dans un chapitre spécial de frais, amortissables en une période qu'elle fixerait elle-même.

De plus, le syndicat des verriers obtenant par voie de préférence de nombreuses attributions d'actions, il lui serait demandé de contribuer dans la même mesure à l'amortissement des frais généraux. Il importait en effet assez peu au syndicat d'avoir un plus ou moins grand nombre d'actions, tandis qu'il importait par dessus tout de ne mettre aucune entrave à l'émission des tickets et de constituer rapidement la société.

Comme ressources pour l'amortissement des frais généraux, restaient encore les demandes

sans attribution de destinataire, ainsi que les demandes faites par les groupes, mais n'atteignant pas la valeur d'une action.

Enfin, dans les dépenses faites par le Comité, certains chiffres pourraient être majorés et attribués sur le matériel, que les verriers devaient reprendre à la valeur d'achat.

La somme attribuée à l'achat des lots était réduite et ne se trouvait plus que de 25.000 fr. A cause de l'exiguïté de cette somme, la résolution était prise de ne pas acheter seulement aux coopératives de production, mais d'examiner les offres des industriels, avec le seul souci de sauvegarder les intérêts des verriers.

*
* *

Cependant, le 22 janvier, le Comité recevait communication d'une lettre comminatoire des verriers de Carmaux, inquiets de perdre la somme promise par M. Rochefort et qu'ils n'avaient pas encore reçue. Une contestation allait-elle surgir entre le Comité et les verriers ? Le lien qui les unissait allait-il être rompu ?

Certains membres proposaient l'envoi immédiat d'un délégué à Carmaux, et M. Hamelin

était proposé pour remplir le rôle de conciliateur.

M. Jaclard, au contraire, trouvait cette démarche onéreuse et peu opportune. Il craignait les soupçons qui pourraient naître d'intrigues nouées autour des verriers. Il était préférable, à son avis, d'envoyer à Carmaux une lettre dont les termes seraient très étudiés, et d'en attendre la réponse. D'ailleurs, les verriers ne sauraient arguer de leur ignorance de la situation financière du Comité, qui avait été nettement expliquée aux délégués des verriers, Charpentier et Gidel. On avait alors convenu, de concert avec eux, que le fonds de grève, qui s'élevait à une quarantaine de mille francs, servirait pour la constitution de la société, et que, dans une quinzaine de jours, le Comité pourrait augmenter ce capital d'une vingtaine de mille francs. Enfin le notaire d'Albi avait bien reçu quarante mille francs de M. Rochefort, et il paraissait étonnant qu'il ne pût délivrer cette somme aux verriers.

M. Bertin répondait à cela que la lettre des verriers criait nettement misère et que les ouvriers avouaient qu'ils ne pouvaient tenir plus longtemps. Il était donc nécessaire qu'un dé-

légué allât remonter leur courage abattu et se hâtât de constituer la société.

D'accord, disait M. Jaclard, mais attendons, pour envoyer un délégué, d'avoir en caisse un complément de vingt-cinq mille francs nécessaire à la constitution de la société. Il suffit pour le moment de mettre les verriers en demeure de ne plus *biaiser*.

Mais M. Paris interrompait l'orateur pour demander que la réponse envoyée à Carmaux ne contînt autre chose que l'exposé loyal de la situation, sans dissimulation d'aucune sorte. Les verriers devaient être assez hommes pour pouvoir supporter la vérité.

Enfin la résolution était prise d'envoyer un délégué à Carmaux, dès que les 25.000 francs nécessaires seraient réunis.

Et immédiatement, des émissaires étaient envoyés dans toutes les coopératives de consommation et tous les syndicats pour exciter le zèle de chacun et sauver la situation menacée.

*
* *

Le 27 janvier, ces émissaires rendirent compte du résultat de leurs démarches.

La *Laborieuse* s'engageait à verser 1.000 fr.,

la *Moissonneuse* versait d'abord 3.000 francs à valoir sur une souscription de 10.000 francs, l'*Union ouvrière*, qui avait déjà versé 1.000 fr. faisait un deuxième versement de 1.000 francs et en faisait espérer un troisième de même importance.

Puis une série de fêtes était annoncée par des affiches. Cependant, le Comité ne parvenait pas à réunir les 25.000 francs nécessaires. Devait-on faire partir le délégué ? MM. Guérard et Pelloutier faisaient remarquer que, le Comité possédât-il la somme réclamée par les verriers, il ne pourrait la verser et attribuer aux neuf administrateurs une quantité d'actions qu'il faudrait plus tard transférer à nouveau au nom de leurs véritables propriétaires.

M. Hamelin excusait les verriers, à qui le Comité avait fait espérer 100.000 francs à très bref délai. Pourquoi le Comité n'avait-il pu remplir ses engagements ? N'était-ce pas d'abord à cause du conflit élevé entre le Comité de la verrerie ouvrière et les partisans de la verrerie aux verriers ? puis, à cause du nouveau conflit entre les verriers et les mineurs, qui voulaient garder la verrerie à Carmaux ? La faute de ce retard ne devait donc pas retomber sur le Co-

mité, qui avait fait tout son devoir et ne méritait aucun reproche.

La conclusion de cette longue discussion fut que M. Hamelin devait partir immédiatement avec un chèque de 25.000 francs sur la Société générale, dont il ne devait se dessaisir qu'au moment précis de la formation de la Société. M. Hamelin devait se tenir en communication constante avec le Comité et le renseigner sur les points suivants :

Où en est le versement Rochefort ?

Quelles sommes sont entre les mains des verriers ?

Quelles dépenses prévoient-ils pour faire face au chômage ?

Quel est l'état d'esprit des verriers ?

Enfin la question des indemnités et frais de voyage était tranchée pour le délégué, auquel seize francs de frais quotidiens étaient accordés, de même que l'autorisation de voyager en deuxième classe.

*
* *

A la séance du 29 février, M. Hamelin, de retour de sa mission, exposa la situation et signala la conduite de MM. Calvignac, Soulié et

Roché, adversaires résolus de la verrerie ouvrière.

« Le terrain avait été payé avec une partie des quarante mille francs envoyés par M. Rochefort. Deux cent dix ouvriers de Carmaux et trente de Bousquet d'Orb étaient employés sur les chantiers et divisés en deux équipes travaillant chacune six heures. Chaque ouvrier aurait dû gagner 1 fr. 80 par jour, mais en réalité les journées de travail se réduisaient à une moitié ou un quart de journée, et les salaires quotidiens variaient de 0 fr. 75 à 1 fr. 50.

« Les administrateurs n'avaient pas trois heures ou six heures de présence sur les chantiers ; leurs devoirs administratifs les y retenaient de 14 à 16 heures par jour.

« Cent vingt-cinq mille francs avaient pu être versés chez le notaire par M. Hamelin, et dans cette somme ne figuraient pas les quarante mille francs de M. Rochefort. »

Cette somme de cent vingt-cinq mille francs était ainsi formée : 30.000 francs provenant de la vente de tickets, 10.000 francs représentant les sommes déjà dépensées par le Comité d'action, 44.000 francs représentant le reliquat du fonds de la grève, 12.000 francs prêtés par une

personne d'Albi, qui n'appartenait nullement au parti révolutionnaire, mais était, au contraire, monarchiste et catholique, et enfin 25.000 francs emportés par M. Hamelin, lors de son départ.

L'œuvre était donc créée.

Et M. Rochefort, initiateur de l'idée, « battait la semelle » suivant sa pittoresque expression « devant la porte du Comité ».

DEUXIÈME PARTIE

FONCTIONNEMENT ET RÉSULTATS

I. — Inauguration de la Verrerie.

Le 11 janvier 1896, les verriers partaient pour Albi.

Pour se rendre à l'emplacement où s'élève aujourd'hui la verrerie d'Albi, il faut sortir de la ville par un pont de construction récente, qui s'élève au-dessus du Tarn. De l'autre rive, le spectacle qui s'offre à la vue est singulièrement pittoresque. Le vieil Albi s'étage sur un coteau, dominé par son extraordinaire cathédrale. C'est, construite en briques, une forteresse de rêve, flanquée d'un côté par une tour qui s'élève lourdement vers le ciel comme un donjon formidable, et de l'autre par cinq clochetons, destinés à l'origine à servir d'observatoires pour guetter les mouvements de l'ennemi, en cas de siège. Au-dessous de la cathédrale, le palais avec ses tours et ses remparts.

Au bout de la ville, le pont du chemin de fer part du sommet du coteau et aboutit à une hauteur sur l'autre rive. Entre es deux ponts modernes passe, construit en contrebas, le vieux pont d'Albi, datant du treizième siècle.

*
* *

Le premier coup de pioche fut donné le 13 janvier par M. Renard, président du syndicat des verriers de Carmaux.

Après un chômage de six mois, les verriers, transformés en terrassiers, se mirent à l'œuvre avec ardeur. Quelques-uns, après entente préalable, allèrent s'embaucher dans d'autres verreries, car le nombre de bras à occuper était bien supérieur au nombre de bras qu'on pouvait employer à l'édification de la verrerie *prolétarienne*.

Deux équipes, travaillant chacune six heures, furent formées ; les salaires furent fixés à 30 centimes par heure pour les hommes, à 25 centimes pour les jeunes gens au-dessous de dix-huit ans, et à 15 centimes pour les enfants chargés de faire les commissions.

Sous l'intelligente direction de M. Juppont, ingénieur électricien et conseiller municipal

de Toulouse, les travaux furent activés, et le nivellement était à peu près terminé au commencement de mars. Les fondations des murs commençaient à sortir de terre.

Mais l'ère des difficultés commençait. Il fallait nourrir cinq cents personnes et employer utilement ces ouvriers subitement improvisés terrassiers et maçons.

Cinq maçons de profession furent embauchés, que l'on chargea de l'apprentissage d'ouvriers verriers. Leurs élèves, d'abord au nombre de dix, atteignirent bientôt celui de quarante, pendant que les autres se faisaient carriers et extrayaient la pierre nécessaire à la construction.

Mais pendant que les travaux commençaient à Albi, le désaccord survenu entre les partisans de la verrerie ouvrière et ceux de la verrerie aux verriers, entre les défenseurs de la verrerie à Carmaux et ceux de la verrerie à Albi, portait un préjudice considérable à la vente des tickets. Le comité réussissait à grand'peine à réaliser 25.000 francs.

C'est alors que le comité d'action de Paris délégua à Albi M. Hamelin, avec mission de constituer la société au capital de 100.000 fr.,

et de ne verser l'argent chez le notaire que le jour où il signerait, au nom des organisations ouvrières, l'acte de constitution de la société anonyme « La verrerie ouvrière » (1).

Les membres du Conseil d'administration d'Albi furent effrayés par cette décision, qui leur semblait devoir provoquer l'anéantissement de la verrerie, avant même sa création.

Une réunion des administrateurs eut lieu, où assistaient MM. Hamelin, Andrieux, avocat-conseil, et Frézouls, notaire à Albi, pour examiner les moyens d'arriver à fonder la Société au capital primitivement prévu de 500.000 francs, et, le 9 mars 1896, le premier quart du capital, c'est-à-dire 125.000 francs, était versé par les fondateurs entre les mains du notaire.

Les actions furent provisoirement réparties de la façon suivante :

MM. Hamelin. . .	3.238	actions	323.800 fr.
Charpentier .	176	»	17.600
Renard. . .	144	»	14.400
Aucouturier .	144	»	14.400
Boyannique .	144	»	14.400
A reporter	3.846	»	384.600

(1) M. Hamelin avait ordre de « tout casser », s'il ne parvenait pas à constituer les fonds nécessaires à la verrerie.

Reports.	3.846	actions	384.600 fr.
Marien Baudot.	144	»	14.400
Davidot. . .	144	»	14.400
Gaudin . . .	144	»	14.400
Gidel. . . .	144	»	14.400
Renoux. . .	144	»	14.400
Oulmière . .	144	»	14.400
Corrigé . . .	144	»	14.400
Bruyas . . .	144	»	14.400
Andouillé . .	1	»	100
Granger. . .	1	»	100
	5.000	actions	500.000 fr.

Ces actions devaient être au fur et à mesure réparties entre leurs véritables propriétaires, à savoir les organisations ayant placé des tickets.

Des obstacles entravaient la construction de l'usine.

Les Compagnies métallurgiques, auxquelles on s'était adressé pour la fourniture de la charpente métallique, exigeaient le paiement intégral de leur mémoire, *avant livraison*, et allaient jusqu'à demander, au cas où les travaux seraient retardés ou abandonnés, de retirer tous leurs fers, sans aucun remboursement. Devant de telles exigences, on décida de s'adresser à un petit entrepreneur de Toulouse, insuffisam-

ment outillé. Cette obligation retarda considérablement les travaux.

*
* *

Cependant, le dimanche 25 octobre 1896, la Verrerie ouvrière put être inaugurée.

Un beau soleil brille de tout son éclat. A neuf heures du matin, le train qui amène les invités est attendu par MM. Jaurès et Rochefort. En descendent MM. Flaissières, Dormoy, maire de Montluçon, Viviani, Sembat, Vaillant, Walter, Labussière, Leconte, Antide Boyer, Sautumier, Thierry-Cazes, Landrin, Toussaint, Renou, Bepmale, Ernest Roche, Serres, maire de Toulouse, Sincholle, délégué du Grand-Orient.

Cent soixante-cinq municipalités, sept cents syndicats sont représentés ou ont fait parvenir leur adhésion, ainsi que onze cents groupes ou cercles politiques et soixante-cinq coopératives.

Le cortège se rend paisiblement à la verrerie.

La grille d'entrée franchie, de longs bâtiments s'étendent à droite et à gauche, formant les deux grands côtés d'un quadrilatère d'une contenance de plus de trois hectares.

A gauche, se trouvent situés les bureaux de l'administration et du syndicat, qui occupent l'un et l'autre le rez-de-chaussée ; le premier étage est réservé pour les appartements du personnel de l'administration et pour la salle des réunions.

Viennent ensuite, sur le même rang que les bureaux, dix bâtiments qualifiés d'accessoires, et dont quelques-uns sont destinés au *magasinage* du sable, des sulfates.

Un autre bâtiment servira de laboratoire, on y fera les dosages et les mélanges des éléments constitutifs du verre.

Enfin, suivant la même ligne de construction, se rencontrent l'atelier, où sera placé le pilon broyeur qu'attendent ses supports et son mécanisme, la chambre de chauffe et la machine destinée à fournir la force motrice, puis la forge où seront réparés les outils, et, pour terminer, l'atelier d'ajustage.

Faisant un angle droit avec cette ligne de constructions, s'élève, au fond de la Cour, la verrerie proprement dite. Elle mesure quatorze mètres de hauteur sur soixante mètres de longueur et vingt de largeur.

Deux des fours sont terminés.

On remarque sur les murs nus des inscriptions, qui indiquent la destination des divers bâtiments.

Nous songeons, en les regardant, remarque le rédacteur du *Matin*, à cette maison de Balzac, dans laquelle le grand écrivain s'était contenté de mettre, par-ci par-là, des écriteaux disant : « Ici une cheminée en marbre de Paros ; ici un lavabo en porcelaine de Chine ; ici une glace de Venise ».

*
* *

Le banquet fut des plus gais.

M. Renard, président du syndicat, après avoir souhaité la bienvenue « à tous les amis présents » ajoute :

« Tous peuvent être certains que les verriers occupés à la verrerie ouvrière sauront, à l'avenir comme par le passé, faire tout leur devoir et prouver au monde entier ce que peut la solidarité.

« Nous adressons d'abord un souvenir reconnaissant à Mme veuve Dembourg, qui, par l'intermédiaire de notre généreux ami Henri Rochefort, fournit cent mille francs. Jointe au don particulier de Rochefort, cette somme forme la base de notre édifice. »

Cris : Vive Rochefort ! Vive Rochefort !

Puis, M. Jaurès, debout sur la table, demande le silence :

« Tous les camarades ici présents réclament, dit-il, la *Carmagnole*, cette *Carmagnole* qui, il y a quatre ans, a été à Carmaux, en même temps que le chant socialiste, notre hymne de ralliement. Je prie donc tous ceux qui la connaissent de la chanter avec nous. »

M. Jaurès entonne alors le premier couplet :

« Que faut-il aux républicains ? (*bis*)
Du fer, du plomb et puis du pain. (*bis*)
Du fer pour travailler,
Du plomb pour nous venger
Et du pain pour nos frères ! »

L'assistance reprend en chœur le refrain :

« Dansons la carmagnole !
Vive le son (*bis*) du canon ! »

Le moment est venu de mettre le feu aux fours. M. Aucouturier tend une torche à M. Rochefort qui l'approche des fagots préparés, et immédiatement la flamme s'élève aux cris de « Vive Rochefort ! Vive la verrerie ouvrière ! »

Le meeting a lieu en plein air, à cinq heures, dans les locaux de la verrerie. On vend sur la porte le *Chant des verriers*, dû à l'inspiration de M. Gérault-Richard, et où il est question du « capitaliste Vautour ».

On y dit aussi :

« Jadis, nous crevions à la peine,
Pour le seul profit d'un voleur. »

et, pour terminer sur ce même ton :

« Citoyens, vidons notre verre,
Les bourgeois ont fini leur bail !
Bientôt régnera sur la terre
La République du travail. »

M. Henri Rochefort « le hardi sagittaire », ainsi que l'appelle la *Dépêche* « après Victor Hugo », annonce, aux applaudissements de l'assistance, qu'il est allé trouver de grands distillateurs et que tous lui ont promis de se fournir à la Verrerie ouvrière.

Il a vu également des banquiers. Eux aussi ont promis de prêter à la Verrerie des sommes relativement considérables, qui seront gagées sur les bâtiments construits.

Enfin l'*Intransigeant* va ouvrir une nouvelle souscription. Son rédacteur en chef s'inscrira personnellement pour 10.000 francs. Le public suivra certainement, « de sorte que sous peu de jours vous serez, dit-il, sortis d'embarras, étant libres de toutes charges ».

M. Hamelin, délégué du comité d'action, fait le procès de l'ancien préfet, M. Doux.

Ses paroles violentes sont applaudies par l'as-

sistance, notamment lorsqu'il déclare que l'œuvre d'émancipation s'accomplira, s'il le faut, par une révolution non pacifique.

La nuit est tout à fait venue, lorsque M. Jaurès prend la parole ; la tribune est éclairée très faiblement par quelques lanternes en papier, et le député de Carmaux de s'écrier :

« Le jour qui tombe là-bas est le jour tombant de la force capitaliste ; mais, du côté de l'Orient, je vois déjà poindre l'aurore de la République de demain, la République sociale. Vive donc la République sociale ! »

*
* *

M. Jaurès crut pouvoir se rendre à Carmaux, pour expliquer sa conduite et donner les raisons qui l'avaient déterminé à sacrifier Carmaux à Albi.

Le cercle républicain progressiste fit aussitôt proclamer un appel :

« Chers concitoyens,

« A cette heure, les traîtres jettent bas les masques. Le dessus du panier de la sociale va faire cortège à ceux qui nous ont dépouillés et qui poussent l'audace jusqu'à venir couronner de fleurs leurs malheureuses victimes...

« Vous comprendrez aujourd'hui, mais trop tard, ce que signifiaient ces protestations contre les arbitres de

la Verrerie ouvrière, ces démissions sitôt retirées, les larmes hypocrites de ce pitre bourgeois, qui va parader à Albi. Cela signifiait une trahison calculée et voulue.

« Qu'importe à ces repus la misère des autres !

« Ces misérables nous répondent froidement qu'au nom de l'intérêt socialiste et révolutionnaire, et surtout au nom de leur intérêt personnel, vous devez sacrifier votre pain et celui de vos enfants.

« Quelle audace ! Quel cynisme ! La misère n'a jamais effleuré cette poignée de juifs qui commanditent la haine et élèvent l'injure la plus grossière à la hauteur d'un principe. Voilà pourquoi ils songent à exiger de vous ce qu'ils seraient incapables de supporter eux-mêmes.

« Citoyens,

« L'on nous provoque. C'est par un silence glacial, par le vide fait autour des traîtres, que vous saluerez cette meute qui vient vous féliciter de vous être laissé étrangler sans mot dire. Ils devraient pourtant ne pas oublier que vous les avez conspués une première fois et que, sans le secours de la force publique, vous leur auriez infligé la seule correction qu'ils méritaient.

« Du calme ! et maintenant, juifs honteux, faux ouvriers, donnez-vous la main ! allez banqueter à l'aise ! Oubliez-vous dans une orgie complète ! Le peuple de Carmaux, par notre voix, vous flétrit !

cercle républicain progressiste. »

*
* *

« L'orage décidément est dans l'air », affirme le correspondant de la *Dépêche*, à son arrivée à Carmaux.

M. Rochefort l'avait compris et il éprouva le désir d'aller visiter le saut du Tarn, donnant rendez-vous à M. Jaurès pour la soirée, à Carmaux.

Le train qui conduit M. Jaurès entre en gare à six heures. Le leader socialiste, M. Vaillant et une centaine de verriers d'Albi en descendent.

Aussitôt une bordée de sifflets éclate, mêlée aux cris de « A bas Jaurès ! A bas l'Internationale ! A bas les Prussiens ! » Le cortège se dirige vers l'hôtel Malaterre où la musique municipale joue la Carmagnole. Le commissaire de police fait saisir les instruments.

M. Jaurès allait franchir le seuil de l'hôtel Malaterre, quand un gamin de dix-sept ans lui porte successivement deux coups de sandale et fait voler son chapeau. Un mineur, d'un coup de poing, envoie rouler le gamin.

On part pour le Cercle d'Etudes sociales, à l'autre bout de la petite ville. Un banquet de cent cinquante couverts y est organisé.

La grande réunion qui a lieu dans le local du syndicat des mineurs est à peine commencée, au milieu des cris et du bruit strident des sifflets à roulette et des cornets à bouquins, que

le commissaire de police donna l'ordre de la dissoudre. Les gendarmes pénètrent dans la salle et la font évacuer, au milieu du plus grand tumulte.

M. Henri Rochefort qui arrive en voiture à ce moment-là salue la foule et fait tourner bride à son cocher. M. Jaurès annonce qu'il va déposer une interpellation, dès son retour au Palais Bourbon.

Il n'avait pu dans la réunion prononcer que les paroles suivantes :

« Je suis particulièrement heureux de montrer Carmaux aujourd'hui à nos amis socialistes de toute la France.

« Ils ont entendu les sifflets de Barthou. Ils ont vu à quelles provocations abominables, à quelles brutalités révoltantes le grand patron affameur, devenu affamé, a tenté de se livrer contre nous. Nos amis se sont aperçus qu'il n'y avait ici qu'une population décidée à ne pas se laisser remettre sous le joug, qu'elle a déjà subi. »

*
* *

M. Jaurès ne se tint pas pour battu. Il résolut de revenir à Carmaux le 29 novembre. Le comité socialiste annonça cette venue par l'affiche suivante :

Comité républicain socialiste

Dimanche 15 novembre 1896, à 2 heures du soir,
dans la salle du syndicat des mineurs
à Carmaux

MEETING SOCIALISTE

Au cours duquel le citoyen JEAN JAURÈS, *député de la circonscription, rendra compte de son mandat.*

Présence assurée des citoyens Millerand, Vaillant, Pelletan, Jules Guesde, Marcel Sembat, Viviani, Thierry-Cazes, Rouanet, Chauvière, Sautumier, Groussier, Henri Turot, Raymond Leygue, Clovis Hugues, Girodet, Calvinhac, Faberot, Carnaud, Antide Boyer, Chauvin.

« Camarades,

« Le 26 octobre, malgré les charges de gendarmerie, malgré les violences de toute sorte, — niées, il est vrai, par celui qui les ordonna — vous aviez répondu avec empressement à notre appel et vous vous étiez rendus en nombre imposant à cette réunion, au cours de laquelle votre sympathique député devait rendre compte de son mandat.

« Il est de notre devoir, aujourd'hui, de protester contre les provocations et aussi contre les abus de pouvoir et les illégalités commises par ceux-là mêmes qui se posent en gardiens de l'ordre.

« A cet effet, nous vous convions à venir en foule à la manifestation socialiste que nous avons organisée et à laquelle assisteront, aux côtés du citoyen Jaurès, les élus socialistes et les militants délégués des organisations ouvrières.

« Nous verrons bien si, cette fois encore, les stipendiés de la réaction oseront essayer de nous empêcher de manifester nos sympathies à ceux qui en sont vrai-

ment dignes et si les dirigeants rétrogrades voudront, encore une fois, mettre un élu dans l'impossibilité de rendre ses comptes à ses mandants.

« Citoyens,

« Par votre fermeté, par votre sang-froid et par votre énergie, vous montrerez à la France ouvrière et socialiste qui a les yeux sur vous que Carmaux n'a rien abdiqué ni de sa fierté, ni de son indépendance.

« Vive la République sociale ! »

Dès que M. Jaurès mit le pied sur le quai de la gare de Carmaux, vers onze heures du matin, il fut accueilli par une clameur immense : « A l'eau ! fainéant ! » Des cornets à bouquin ajoutent leur bruit assourdissant au cri strident des sifflets à roulettes.

M. Jaurès est accompagné de MM. Millerand, Viviani, Vaillant, Camille Pelletan, Sembat, Deville, Coutant, Chauvin, Chauvière et Dejeante, députés socialistes.

Précédé de deux commissaires de police, le cortège s'engage dans l'avenue de la gare. Les premières maisons sont occupées par les verriers de l'usine de M. Rességuier. Des croisées partent les projectiles les plus variés, des savates, des trognons de choux, des boules de cendre, de chaux, ou de farine.

Il est midi lorsque le cortège arrive à l'hôtel

Boyer, situé sur la grande place de Carmaux, où est servi un déjeuner. A ce moment, la musique municipale attaque la Carmagnole, à laquelle répond la Marseillaise, jouée par la musique rivale.

La verrerie Ste-Clotilde et l'hôtel Malaterre d'où étaient partis les sifflets et la Carmagnole, à la première visite de M. Jaurès, avaient été fermés.

Le meeting devait avoir lieu à deux heures. Plus de quatre mille personnes sont massées dans la salle du syndicat des mineurs et dans la vaste cour qui la précède.

Les députés socialistes font leur entrée au milieu d'un vacarme effroyable. Applaudissements, sifflets et cornets à bouquin font une terrible cacophonie ; des rixes s'engagent.

M. Pelletan préside, assisté de M. Millerand.

« Citoyens..., » commence M. Jaurès, mais le tumulte l'empêche de continuer.

On crie « Conspuez Jaurès ! » et « Démission ! ».

M. Millerand s'adresse au commissaire de police M. Orsini : « Le bureau vous fait l'honneur de vous demander, lui dit-il. » — « Monsieur, répond le commissaire, je vous fais

l'honneur de vous dire que je connais mon devoir. »

M. Pelletan s'écrie à son tour : « Faites donc expulser les dix siffleurs qui sont là. »

— « De quel droit me parlez-vous ainsi? répond M. Orsini. »

La bagarre devient générale.

« Puisque vous êtes impuissants, reprend le commissaire, à maintenir l'ordre dans la salle, je déclare la réunion dissoute. »

Les gendarmes envahissent la salle.

Un gendarme y pénètre même *à cheval*. Un député, M. Chauvin, est arrêté.

*
* *

Le soir M. Jaurès prit la parole à l'hôtel Boyer :

« Nos adversaires, s'écrie-t-il, prétendent que j'ai perdu votre confiance. Pourquoi donc s'opiniâtrent-ils à empêcher une réunion où pourrait se vérifier leur calomnie ? Si je vous ai trahis, si je n'ai amoncelé que des ruines, moi qui ai fait tout ce que j'ai pu pour vous, ils avaient beau jeu pour m'accabler. Ils pouvaient venir se dresser devant moi, et m'accuser ! Ils n'ont point osé, parce qu'ils savaient qu'il sortirait alors de ma bouche une parole vengeresse, et de la vôtre une parole de confiance.

« Mais je n'avais pas besoin de cette parole. Elle

était écrite d'avance dans ma conscience, dans la conscience de ce que j'ai fait pour la mériter. Depuis trois années, vous le savez, je n'ai pas réservé un jour, pas une heure pour ma satisfaction personnelle. Je vous ai donné tout mon temps, tout mon cœur, et ma vie tout entière.

« Aussi, je n'avais pas besoin d'une formule de confiance de votre part. Votre confiance, je l'ai sentie dans vos serrements de mains, je l'ai lue dans vos regards, je l'ai entendue dans vos acclamations. Et nos ennemis auront beau disperser nos réunions, ils auront beau lâcher contre nous une poignée de pauvres ouvriers domestiqués, corrompus ou égarés, ils ne dissoudront pas du moins la communion des sentiments qui nous lie ensemble : nous n'avons qu'une pensée, qu'un cœur, qu'une volonté, et il n'y a pas de police qui puisse dissoudre cette réunion-là ! »

M. Jaurès explique ensuite le plan « conçu visiblement par l'opportunisme capitaliste ». S'il s'acharne sur Carmaux, c'est parce que sa population, limitée à trois ou quatre mille hommes, lui offre plus de facilités que les grands centres socialistes. C'est aussi parce qu'il est représenté à Carmaux par deux complices puissants, le grand mineur Reille et le grand verrier Rességuier. Le premier, qui s'avouait monarchiste, et le second, qui se prétend républicain, se sont dit qu'il leur fallait s'unir contre le péril commuu ; l'un s'est rap-

proché de la République, l'autre s'est rapproché encore de la réaction. A la même heure, partout le même rapprochement s'est opéré, partout les deux éléments autrefois distincts se sont confondus pour livrer la même bataille.

« Et vous les voyez ici, poursuit l'orateur, chercher à multiplier les procès, les renvois. Ils voudraient vous effrayer, briser vos courages, par la crainte du chômage, de la misère, de la faim. Mais ils ne réussiront pas, car toute la France ouvrière vous soutiendra, et puis, vous serez aussi avisés qu'ils seront violents. Quel enseignement ! Ces hommes si riches et si puissants, qui peuvent faire manquer de pain vos femmes et vos enfants, ne peuvent contraindre ces mêmes prolétaires, dont ils disposent, à partager leurs opinions. Et voilà bien pour eux la pire défaite !

« J'y pensais tout à l'heure en voyant une poignée d'ouvriers injurier d'autres ouvriers comme eux, leurs camarades et leurs frères. Il y avait, sans doute, parmi ces insulteurs des hommes qui, jadis, avant d'être vaincus par la misère, s'avouaient des nôtres. Quel mérite a le patronat dans ce recrutement apparent et mensonger, et combien de temps pourra-t-il compter sur de telles adhésions ! Où les trouvera-t-il demain ? Mais toi, Rességuier, qui as brisé ton syndicat pour ne rencontrer aucune volonté en obstacle à la tienne, toi qui as demandé à tes renégats de nous siffler pour toi, c'est toi, maintenant, qui es leur débiteur, c'est toi qui as besoin d'eux !

« Et quand tu voudras désormais les commander, qui te dit que ton ouvrier ne relèvera pas la tête pour

te répondre : « J'ai sifflé pour toi, il faut maintenant que tu paies pour moi ! »

« Oui, la classe capitaliste est condamnée à disparaître ou à succomber. Car, de deux choses l'une : ou elle laissera au peuple toute liberté, et il s'en servira pour instituer pacifiquement un ordre social nouveau ; ou elle essaiera de grouper autour d'elle, par la menace, par la peur, par la famine, quelques légions d'esclaves, et les légions d'esclaves se transforment fatalement en des légions de révoltés !

« C'est par elle-même que le peuple apprend tous les jours quel est le problème à résoudre. Jusqu'ici, il a cru qu'il suffisait de changer le nom de son gouvernement, de découronner des rois, et voici qu'il s'est aperçu qu'en changeant les titres, il n'a pas changé la réalité du gouvernement.

« En effet, ce ne sont pas les ministres qui gouvernent, c'est le capitalisme. Ici, c'est Reille, c'est Rességuier ; ailleurs, c'est Schneider ; ailleurs, un autre. Les gouvernements qui passent ne font qu'exécuter la volonté des véritables maîtres qui demeurent, de ceux qui possèdent la propriété et le capital. »

II. — Les dissidents.

Pour les fêtes d'inauguration de la verrerie, des anarchistes albigeois avaient prié M. Fernand Pelloutier, secrétaire général de la Fédération des Bourses du Travail, de parler au meeting.

Grand émoi au Syndicat des Verriers : une réunion spéciale fut tenue par les administrateurs de la Verrerie et la Commission de la

fête. M. Pelloutier était anarchiste ! Devait-on aussi inviter Jean Grave, qui avait envoyé des subsides pendant la grève ? Devait-on laisser parler Pelloutier, qui faisait partie du Comité d'organisation de Paris ? Voilà des questions bien embarrassantes pour des révolutionnaires devenus organisateurs, pour des grévistes devenus administrateurs ! La première réunion n'eut pas de résultats ; une seconde réunion, tenue le lendemain, donna gain de cause aux « partisans de l'ordre ».

Ce qui n'empêcha pas les anarchistes de venir à Albi et de se renseigner auprès des mécontents. Et ceux-ci leur dirent que le « citoyen Baudot gouvernait » à sa guise le chantier de la verrerie et y édictait les règlements les plus tyranniques (1). Pour y travailler, on était obligé

---

(1) RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'USINE.

Le Conseil d'administration de la Verrerie ouvrière rappelle à tout le personnel employé à la construction de l'usine que, pour assurer la réussite de l'œuvre que le prolétariat édifie pour les victimes de Rességuier, il est urgent que toutes les bonnes volontés se manifestent dans l'exécution du travail.

Devant la lourde responsabilité qui incombe au Conseil d'administration pour mener à bien la construction définitive de la Verrerie ouvrière, il ne saurait trop engager les

d'être membre du Syndicat et de faire de la « politique socialiste » ; c'est-à-dire d'accepter

---

« camarades » à faire tous leurs efforts pour entretenir la bonne harmonie dans le travail.

Le Conseil recommande en outre le respect entre tout le personnel, et croit de son devoir de lui rappeler qu'il se doit mutuellement *appui* et solidarité et que, travaillant à une œuvre commune qui doit lui donner l'abri et l'indépendance, les efforts doivent être communs et continus pour la réussite.

Le Conseil espère que chacun, comprenant l'importance de cette entreprise sociale, lui facilitera sa tâche et qu'il n'aura à sévir contre aucun camarade dans les cas prévus par ledit règlement ; mais néanmoins, il prévient tous les intéressés qu'il n'hésitera pas à intervenir avec toute l'énergie nécessaire pour réprimer tous les abus qui porteraient atteinte et entraveraient le bon fonctionnement de l'œuvre.

RÈGLEMENT.

ART. 1er. — Tous les ouvriers doivent prendre leur travail et ne le quitter qu'aux heures indiquées.

ART. 2. — Tous les ouvriers doivent tenir compte des observations qui leur sont faites par les syndics et les membres du Conseil d'administration et exécuter les ordres qui leur seront donnés par MM. les conducteurs de travaux. Tout refus et toute insulte de leur part les rendraient passibles pour la première fois d'une mise à pied de un à huit jours ; en cas de récidive, renvoi.

ART. 3. — Tout ouvrier pris en état d'ivresse sur le chantier sera remplacé dans son travail. En cas de récidive, il sera mis à pied pour une période de un à huit jours.

ART. 4. — Tous ceux qui provoqueraient des querelles ou rixes sur le chantier seront mis à pied de un à huit jours ; en cas de récidive, renvoyés.

ART. 5. — Tout ouvrier qui se rendra coupable de vol

les contributions pécuniaires que pouvait voter le Syndicat, pour les campagnes électorales. Les administrateurs du syndicat se seraient laissé imposer, pour le logement du personnel administratif, une construction qui coûterait 65.000 francs (1) et sur laquelle il fallait verser des avances, alors qu'ils ignoraient si le Comité pourrait recueillir assez d'argent, pour que la fabrication pût commencer en novembre. Le règlement du chantier, élaboré par M. Baudot était applicable à tous, disait-on, sauf à lui.

---

dans l'usine, soit d'outils, de bois ou d'autres matériaux de quelque nature que ce soit, sera immédiatement renvoyé.

Art. 6. — Tout ouvrier qui, par indiscipline, mauvaise volonté ou par toute autre manœuvre, cherchera à entraver le bon fonctionnement de l'usine sera une première fois mis à pied de un à huit jours ; en cas de récidive, renvoyé.

Lu et approuvé en assemblée générale du syndicat des anciens ouvriers verriers et similaires de Carmaux à Albi, séance du 2 avril 1896.

Article additionnel. — Tout ouvrier, qui quittera le travail pour un motif quelconque, ne pourra le reprendre que le lendemain. Tous ceux qui arriveront en retard de plus de cinq minutes perdront une demi-heure.

« Et, voilà, disait l'ouvrier, qui a transcrit ces articles, le règlement établi par des socialistes qui préconisent des idées d'émancipation ! »

Et il ajoutait avec ironie : « Ce règlement ne concerne pas Baudot. »

(1) Ce chiffre, fort exagéré, n'était en réalité que de 30.000 francs.

Enfin les verriers auraient ignoré complètement les statuts de la société et les actes du Comité d'action, et à toute demande d'explication il leur était répondu : « *L'intérêt de la verrerie exige le silence* ! »

De retour à Paris, M. Pelloutier saisit le Comité de la question. Le Comité trouva excessif le règlement du chantier, et vota les deux résolutions suivantes, la première pour être ajoutée aux statuts, la seconde pour être notifiée aux administrateurs : « 1° Aucun employé ou ouvrier de la verrerie ne pourra être congédié à raison de ses opinions politiques ; 2° le Comité émet le vœu que les fonctionnaires et le personnel de la verrerie ouvrière n'oublient jamais les principes de communauté, de solidarité et de liberté politique, qui doivent animer des socialistes. »

M. Pelloutier devenait gênant ; certains ouvriers anarchistes de la verrerie, encouragés par lui, se montraient arrogants vis-à-vis du Conseil d'administration. M. Hamelin, membre du Comité d'action de Paris et en même temps administrateur de la verrerie, écrivait au syndicat des verriers d'Albi : « Surveillez les

anarchistes de la verrerie ouvrière ; nous nous chargeons du Comité d'action... »

Le Conseil d'administration réunit aussitôt le syndicat (8 et 9 décembre) et fit voter par 40 voix contre 26 (1) la mise à pied de quatre ouvriers (article 6 du règlement) : MM. Léon Valette, Etienne Guegnot, Guéritat et Victor Sirven. Cette mise à pied était limitée à une période de huit jours.

Le lendemain les ouvriers sommés de quitter le chantier refusèrent de s'incliner devant cette injonction et firent signer par quarante-neuf de leurs camarades une protestation.

Le syndicat se réunit de nouveau le 12 décembre. Le renvoi des *récalcitrants* fut voté par appel nominal, et non au bulletin secret, ainsi que le voulait le règlement.

« Réfléchissez bien, dit M. Baudot avant le vote, car nous reconnaîtrons ceux qui, en votant le renvoi, veulent la prospérité de la verrerie, et ceux qui, en votant contre, veulent sa chute. »

Il y eut 117 voix pour le renvoi, 21 contre et 16 abstentions. 60 ouvriers quittèrent la salle au

---

(1) Le syndicat se composait de 230 membres.

moment du vote et refusèrent d'y prendre part.

Les *renvoyés* adressèrent alors la lettre suivante au *Libertaire*.

Albi, le 14 décembre 1896.

Camarades,

On vient de nous frapper *quatre* de renvoi pour avoir, prétend-on, violé le règlement intérieur de l'usine. Nous vous rappelons, en passant, camarades, que c'est également au sujet du règlement intérieur de la verrerie Rességuier qu'a éclaté la fameuse grève de Carmaux. En effet, Baudot fut frappé par Rességuier pour avoir manqué plusieurs jours sans autorisation. Ce fut le prétexte dont on se servit contre lui. Eh bien ! aujourd'hui, ce même Baudot et ses collègues, administrateurs de la verrerie ouvrière, se servent du même motif pour nous frapper, quatre d'abord ; d'autres suivront sans doute.

Nous allons maintenant vous dire pourquoi et comment nous tombons sous le coup du règlement intérieur de l'usine.

Pour avoir demandé des comptes sur la gestion de l'usine, le camarade Guegnot (Etienne) s'est vu frapper d'une mise à pied de huit jours.

Pour avoir dit que le conseil d'administration coûtait trop cher (soixante-cinq mille francs), et que l'on aurait pu dépenser moins pour cela et ajouter l'argent pour mettre les fours en activité, le camarade Valette (Léon) : huit jours de mise à pied.

Pour avoir déclaré que le règlement était applicable à tous et que, quand Baudot arrivait en retard, on ne lui faisait pas d'observation, tandis qu'à d'autres, pour dix minutes de retard, on leur mettait une heure en

bas, le camarade Sirven (Victor) : huit jours de mise à pied.

Pour avoir exprimé l'opinion qu'on voulait inféoder la verrerie ouvrière à un parti politique et que le syndicat, en tant que syndicat, s'ingérait trop dans la direction de l'usine, le camarade Guéritat (père de cinq enfants) : mise à pied de 8 jours.

Guéritat et Guegnot n'ayant pas tenu compte de cette décision et ayant continué leur travail (quel crime!), cette circonstance a amené le renvoi immédiat de ces deux ouvriers.

Quant à Sirven et Valette qui, indisposés,ne s'étaient pas présentés sur le chantier, il fut, en même temps, décidé que s'ils ne se conformaient pas à la mesure prise contre eux, ils subiraient le même sort ; or, ce matin, s'étant présentés pour travailler, on leur signifia leur renvoi et qu'ils ne faisaient plus partie de l'usine.

Valette (Léon), avenue de Carmaux, à Albi ;
Guegnot (Etienne), rue Castelnaux,à Albi ;
Guéritat, rue de Carmaux, 84, à Albi ;
Sirven (Victor).

Les dissidents réussirent à intéresser à leur cause les bureaux de la plupart des syndicats ouvriers d'Albi : les chapeliers, les diverses sections du bâtiment ainsi que le cercle socialiste. Une démarche fut faite, mais inutilement, a uprès de l'administration de la verrerie, et voici l'ordre du jour voté par ces syndicats, dont quelques considérants valent d'être cités :

Considérant que la décision du Conseil d'administra-

tion de la Verrerie ouvrière, frappant quatre travailleurs de cette verrerie, est une vraie condamnation à mort pour les citoyens Guéritat, Guégnot, Valette et Sirven ; que cette condamnation a été demandée et appliquée par celui et ceux pour lesquels, à l'ombre d'un principe, ces camarades ont tant souffert ;

Considérant qu'il ne serait pas humain de ne tenir aucun compte des souffrances endurées par tous les verriers d'Albi ; que, de plus, parmi ces quatre camarades, il s'en trouve un, père de cinq enfants en bas âge ;

Il est indispensable, au point de vue socialiste, comme au point de vue humanitaire, de savoir quelquefois faire violence aux plus légitimes ressentiments personnels, et de couvrir d'un voile les petites querelles intestines qui peuvent quelquefois s'agiter au sein des groupements ;

L'assemblée demande à l'administration de la verrerie de bien vouloir réintégrer purement et simplement les quatre ouvriers Guéritat, Guegnot, Valette et Sirven.

*
* *

L'assemblée générale des actionnaires de la Verrerie votait elle-même un ordre du jour de clémence en faveur des quatre expulsés.

« L'Assemblée générale des actionnaires de la Verrerie ouvrière, dans sa séance du 16 janvier 1897, délibère :

« A l'occasion de la reprise du travail des anciens affamés de Rességuier, dans une usine construite par le Prolétariat tout entier, il ne doit plus y avoir aucune

trace des divisions passées, et tous ceux qui ont lutté contre cet exploiteur doivent trouver place à l'atelier social.

Néanmoins, l'assemblée reconnaît qu'on ne peut arriver à aucun résultat s'il n'y a pas d'organisation et de discipline dans une œuvre commune.

En conséquence, elle décide que les citoyens Guéritat, Guegnot, Sirven et Léon Valette reprendront leur place de travail au milieu de leurs camarades, aussitôt qu'ils auront pris l'engagement, en assemblée générale du personnel de l'usine :

1° De faire leur devoir comme tous les autres travailleurs de la Verrerie ouvrière ;

2° De reconnaître le Conseil d'administration régulièrement nommé d'après les statuts ;

3° De se soumettre aux règlements qui seront élaborés et votés en assemblée générale du personnel de l'usine.

*
* *

Enfin, contre leurs anciens camarades, les quatre renvoyés faisaient appel aux tribunaux. Et le juge de paix d'Albi leur donna raison, par un jugement très discuté, condamnant le président du Conseil d'administration de la verrerie à payer à chacun des intéressés la somme de cinq cents francs, à titre de dommages-intérêts.

Notons les étranges considérants de ce jugement :

« Attendu que nous ne devons pas perdre de vue la position des parties les unes vis-à-vis des autres ;

« Attendu que nous ne devons pas oublier qu'avant d'être choisis comme administrateurs, les administrateurs étaient ouvriers comme les autres ; qu'aujourd'hui administrateurs, ils redeviendront ouvriers demain, et qu'ils partagent, en tout et pour tout, les sentiments de leurs camarades ;

« Attendu que, dans la situation particulière dans laquelle on se trouve, nous ne devons pas oublier que l'administrateur n'est pas autre chose qu'un ouvrier, qui n'est,comme on veut bien l'appeler, que le « copain » des autres ouvriers ; qu'il a partagé les mêmes illusions que ces derniers pouvaient avoir ; qu'ils se sont bercés du même espoir, en un mot qu'ils ont été pendant tout le temps de la grève ouvriers grévistes ensemble, exigeant les mêmes revendications ; que, par voie de suite, et malgré les changements survenus, ils croient à tort ou à raison avoir conservé les mêmes relations ;

« Attendu qu'il est matériellement impossible de changer leur manière d'être l'un vis-à-vis de l'autre... ;

« Attendu, en conséquence, que l'administrateur ne peut pas exiger de son camarade et de son copain plus de déférence, puisqu'ils sont censés se trouver toujours sur le même pied, que l'un et l'autre sont toujours ouvriers ;

« Attendu que, si nous étions en présence d'un patron ordinaire, nous nous trouverions dans une assez grande perplexité ; j'aurais à réfléchir et j'hésiterais grandement ; *a priori*, je ne crains pas de le dire, mon avis serait même qu'il faut faire pencher la balance du côté de l'administrateur et rejeter purement et simplement cette demande de dommages comme n'étant nul-

lement justifiée ; mais aujourd'hui il ne saurait en être ainsi... »

III. — Période de crise : 1896-1897-1898.

Le 11 juillet 1896, avait lieu l'assemblée générale des actionnaires de la *Verrerie ouvrière*.

Afin de réunir la somme nécessaire à l'entreprise, il avait été émis, pour une somme de 500.000 francs, des tickets de souscription à 20 centimes, donnant droit à l'entrée gratuite aux conférences organisées par les orateurs du parti socialiste et au tirage d'une tombola d'ailleurs non autorisée (1).

---

(1) Voici la liste des principaux souscripteurs :

NOMS des SOUSCRIPTEURS DE TICKETS	Nombre des tickets souscrits.	Sommes représentant l'équivalence des tickets souscrits.
Syndicat des chemins de fer	67.500	13.500 fr.
Bourse du Travail de Toulouse.	55.000	11.000 »
La Revendication de Puteaux	31.000	6.200 »
La Coopérative l'Egalitaire.	11.000	2.200 »
Les Verriers de Carmaux.	16.000	3.200 »
Les Syndicats de Masnières (Nord). . .	7.500	1.500 »
Les Verriers d'Aniche (Nord).	7.500	1.500 »
Les Mouleurs en métaux.	24.000	4.800 »
La Bellevilloise	12.500	2.500 »

Le comité d'action (parisien) avait déjà encaissé la valeur de 455.983 tickets, soit 91.196 fr. 60.

La Petite République	30.000	6.000	fr.
L'Utilité sociale	5.000	1.000	»
Les Instruments de précision	4.850	970	»
Le Parti ouvrier de Fresne (Nord)	10.000	2.000	»
La Société coopérative « les Arts et Métiers » de Castres	5.000	1.000	»
Les Tourneurs en optiques	10.000	2.000	»
Le Réveil du Nord	10.000	2.000	»
La Métallurgie de Calais	10.000	2.000	»
La Métallurgie de Lille	16.000	3.200	»
La Bourse du Travail de Boulogne-sur-Mer	5.000	1.000	»
Le Comité de Saint-Claude	9.000	1.800	»
La Typographie parisienne	5.750	1.150	»
La Fédération des Verriers de Lyon	7.500	1.500	»
Le Parti ouvrier de Montluçon	5.000	1.000	»
L'Abeille de Saint-Ouen	5.000	1.000	»
La Bourse du Travail de Nantes	5.000	1.000	»
La Bourse du travail de Lyon	10.100	2.020	»
La Bourse du Travail de Grenoble	5.000	1.000	»
Les Tisseurs de Saint-Quentin	10.000	2.000	»
La Fédération de Cette	5.000	1.000	»
La Société coopérative « La Laborieuse » de Troyes	5.000	1.000	»
La Bourse du Travail de Béziers	5.000	1.000	»
Les Verriers et Mineurs de Dorignies (Nord)	12.000	2.400	»
Les Métallurgistes de Creil	7.000	1.400	»
Les Mineurs de Lens	10.100	2.020	»
L'Alliance des Travailleurs de Levallois-Perret	10.000	2.000	»

Les collectes faites à l'issue des conférences avaient donné 754 fr. 50, enfin les sociétés coopératives avaient souscrit pour 29.300 francs d'actions entièrement libérées ne donnant pas droit aux tickets (1).

*
* *

Les fonds versés directement à Albi se distribuaient ainsi :

Le Syndicat des Omnibus	5.000	1.000 fr.
Les Services réunis de la Ville de Paris.	25.000	5.000 »
Le Groupe des députés socialistes . . .	15.000	3.000 »
Les Ouvriers textiles de Tourcoing. . .	10.000	2.000 »
L'Union des Syndicats de Moulins . . .	5.000	1.000 »
Les Métallurgistes de Dunkerque. . . .	10.000	2.000 »
La Moissonneuse	15.000	3.000 »
L'Abeille suresnoise.	6.500	1.300 »
Le Vooruit, de Gand.	20.000	4.000 »
Etc., etc.		

(1) Voici le détail de ces recettes :

L'Égalitaire	5.000 fr.
La Moissonneuse	10.000 »
La Bellevilloise.	8.000 »
L'Union ouvrière de la rue Moret.	3.000 »
L'Avenir de Plaisance.	1.000 »
L'Utilité sociale	500 »
La Laborieuse.	400 »
Et différents Syndicats	1.400 »
Au total.	29.300 fr.

Don de Mme Dembourg (1). . .	100.000 fr.
Don de M. Berteaux, député de Seine-et-Oise.	5.000 »
Reliquat de l'*Intransigeant*. . .	5.000 »
Produit d'une quête faite à Albi.	4.000 »
Dons particuliers	1.000 »
Subvention du Conseil municipal d'Albi.	25.000 »
Fonds de la Caisse des grèves de Carmaux.	40.000 »
Total	180 000 »
Le total des recettes effectuées à Paris était de	121.251 10
Les fonds à recevoir pour souscription de tickets (comptes débiteurs).	113.159 25
Espèces versées directement à Albi	180.000 »
Total. . . .	414.410 35
Dont il fallait déduire :	
Matériel et loyer d'avance (ces comptes sont immédiate-	

(1) Ces 100.000 francs avaient été employés : 40.000 francs pour l'achat du terrain de la verrerie, 60.000 francs pour la construction des fours.

ment amortis) . .	2.738 80	
Frais généraux et personnels	8.818 15	26.754 »
Frais d'émission . .	12.395 »	
Achat de lots et compte de fêtes . . .	2.802 05	
Reste. . .		387.656 35

Somme constituant, au 30 juin 1896, le capital de la « Verrerie ouvrière » d'Albi.

*
* *

A la fin de l'année 1896, les difficultés étaient toujours pressantes, l'argent rentrait lentement et se trouvait dépensé d'avance. En décembre l'usine était achevée, et l'on eût pu commencer la fabrication, si le manque de fonds n'avait encore paralysé les efforts des verriers.

Le Conseil d'administration décida alors de négocier un emprunt auprès du Sous-Comptoir des entrepreneurs. Le notaire de la verrerie, M. Frézouls, se rendit à Paris pour toucher les fonds de l'emprunt consenti par le Sous-Comptoir ; mais on lui objecta que le Conseil d'administration n'était nommé d'après les statuts que pour six mois, et que, personne n'étant plus

responsable, l'établissement financier refusait de réaliser l'emprunt.

Cette allégation était inexacte, car les actionnaires, prévoyant le cas, avaient renouvelé le mandat du Conseil d'administration pour trois ans.

La situation était périlleuse, — c'était la faillite ! — elle fut sauvée par le zèle et l'intelligence de l'administrateur, délégué à Paris, M. Hamelin, qui eut l'idée de s'adresser au courtier d'un gros marchand de vin de Bercy, fournisseur des coopératives parisiennes. Ce courtier était socialiste et ancien combattant de la Commune. Il reçut avec stupeur la confidence de M. Hamelin et ne se décida qu'à grand'peine à l'accompagner chez le fournisseur des sociétés coopératives. Ce dernier accueillit d'ailleurs fort mal la proposition qu'on venait lui faire et il y répondit par un refus absolu. Cependant M. Hamelin se faisait convaincant ; il avait son œuvre à sauver. Pendant une heure il essaya d'apitoyer, puis de convaincre le commerçant. La Verrerie n'était-elle pas l'œuvre des grandes coopératives, fidèles clientes du commerçant, et sa chute n'allait-elle pas atteindre la prospérité de ces coopératives déçues dans leur foi ? Le

marchand de vins remit l'entretien au lendemain. Et le lendemain, il répondit par un nouveau refus plus formel que le premier.

Mais l'avocat de la verrerie était obstiné. Il plaida pendant deux heures. De guerre lasse et pour s'en débarrasser, le commerçant finit par lui dire : « C'est impossible ; mais, à la fin du mois, j'ai à toucher 100.000 francs de l'*Egalitaire* et de l'*Avenir de Plaisance*. Si ces Sociétés veulent vous avancer ces fonds, je consens à renouveler leurs échéances pour la fin de l'autre mois. » M. Hamelin n'en demandait pas plus. La verrerie était sauvée d'une faillite immédiate. Qui a temps a vie, dit le proverbe. L'humble ouvrier, qui peut se vanter d'avoir porté sur ses épaules la lourde responsabilité de l'œuvre d'Albi, en vit dans un rêve rapide l'édification terminée et le triomphe prochain.

Il s'agissait encore d'avoir l'assentiment des deux sociétés. L'*Egalitaire* réunit un Congrès et posa la question. Elle fut résolue affirmativement à la presque unanimité. M. Hamelin, sûr que cet exemple serait suivi par l'*Avenir de Plaisance*, télégraphiait à Albi d'allumer les fours et de commencer la fabrication. Il se pressait trop de prendre ses espérances pour des réalités.

Immédiatement des feuilles de protestation circulent parmi les membres de l'*Egalitaire* ; ils réclament une assemblée générale de tous les adhérents.

L'assemblée a lieu : elle réunit quatre mille membres, presque tous hostiles. Plus de cinq cents femmes sont venues pour voter contre l'emprunt. Les orateurs hostiles à l'emprunt sont acclamés et ceux qui sont favorables se voient forcés de quitter la tribune sous les huées.

Cependant M. Hamelin affronte la tempête. Il fait le récit de la lutte entreprise par les verriers et par le prolétariat entier. « Comment ! vous, les mères de famille, s'écrie-t-il, vous qui avez tellement de soucis pour vos enfants, que vous les enveloppez dans les couvertures les plus chaudes pour sortir par ce temps glacial, et qu'aussitôt arrivées à la maison vous les chauffez près du poële, vous êtes toutes joyeuses de voir qu'ils ne manquent de rien.... Eh bien ! pensez donc qu'il y a aussi à Albi des mères comme vous, qui ont des bébés. Non seulement elles ne peuvent les allaiter parce qu'elles souffrent de la faim, mais elles ne peuvent les réchauffer parce qu'elles n'ont pas de feu.

Ces mères sont forcées d'envelopper les menottes de leurs petits avec des linges pour qu'ils ne souffrent pas trop du froid cruel. Il ne dépend que de vous qu'il n'en soit plus ainsi. Le voulez-vous, citoyennes ?

« Oui, oui », crie la foule enthousiasmée.

« Eh bien ! continue M. Hamelin, vous ferez ce queje vous demande, vous voterez l'emprunt, vous le voterez d'autant plus facilement que cela ne vous coûtera aucun sacrifice, car je prends l'engagement de le rembourser dans quelques mois. »

La partie était gagnée et la verrerie sauvée du désastre immédiat. Le 31 décembre, M. Hamelin arrivait à Albi porteur de cent mille francs et il disait aux verriers :

« Courage ! voici les étrennes des camarades parisiens ! »

Le 23 février suivant, le Sous-Comptoir des entrepreneurs consentait à prêter la somme et les deux coopératives étaient remboursées.

*
* *

Les verriers se réjouissaient trop tôt. Leur dur temps d'épreuve n'avait pas encore pris fin.

En mai, le Conseil d'administration fut obligé de faire un autre appel au crédit, par l'émission de 100.000 francs d'actions.

Et comme cette émission se couvrait fort lentement, on dut encore avoir recours à un emprunt sérieux. Le 21 septembre, M. Corbière, agent commercial chargé de la vente des produits de la Verrerie, accorda un emprunt de 90.000 francs à 4 0/0 et moyennant hypothèque.

Enfin les syndicats des mineurs de Carmaux et des mégissiers de Graulhet prêtèrent le premier 12.000 francs et le second 5.000 francs.

Le 4 avril 1897, les délégués des différentes organisations ouvrières, qui avaient coopéré à la création de la verrerie d'Albi, tenaient leur réunion à la salle du Commerce dans le faubourg du Temple, et prenaient connaissance du rapport de la commission du contrôle.

Le rapport faisait connaître que le comité d'action, nommé par les organisations ouvrières de Paris, avait réuni des fonds s'élevant à 280.196 fr. 10, dont 31.275 francs provenant de souscriptions aux actions de la Société en formation pour l'exploitation de la verrerie, 243.025 francs de placement de tickets,

5.896 fr. 10 de dons divers, 25.346 fr. 50 restant à recouvrer. Les recettes effectuées se réduisaient donc à 254.849 fr. 60.

Le comité avait pu, après avoir prélevé ses frais d'administration et de propagande, envoyer à la Verrerie ouvrière 199.463 fr. 45 qui, joints à 190.000 francs provenant d'autres sources, portaient à près de 400.000 francs l'actif de l'entreprise.

Malheureusement, tous ces fonds étaient épuisés. Ils réussissaient à peine à payer les dettes.

Le comité d'action avait dépensé, pour frais de local et d'employés, une somme de 55.386 fr., c'est-à-dire le cinquième des sommes recueillies !

*
* *

Le 13 mai 1897, M. Jaurès disait, dans une conférence à Toulouse :

« Où en est donc la Verrerie ?

« La situation est bonne au point de vue industriel et commercial ; d'abord parce que le capital étant presque en entier la propriété du prolétariat, pas n'est besoin de fournir des dividendes, qui pèsent sur les industries concur-

rentes. En second lieu, Rességuier, en chassant les militants, a chassé l'élite de ses producteurs. Au point de vue de la vente, la situation est bonne également : la clientèle d'un établissement nouveau ne se crée pas en un jour, et la Verrerie a débuté à l'époque où les marchés sont connus. Pourtant voici déjà pour la vente, des chiffres exacts, accusant les progrès accomplis.

« Il a été vendu : dans le premier mois, en janvier 27,300 bouteilles ; en février, 121,330 ; en mars, 133,470 ; en avril, 202,361, et les premières commandes du présent mois de mai font prévoir qu'il sera vendu 300,000 bouteilles.

« Par conséquent, la vente, sans atteindre le chiffre de la production totale, progresse de mois en mois.

« Mais où est la cause des difficultés, où se trouve la cause des souffrances subies par ces braves verriers ? Au début, la verrerie n'avait pas de capital de roulement : le prolétariat avait versé 250.000 francs pendant la grève, et 300.000 fr. pour la construction de l'usine : il lui était difficile de faire de nouveaux sacrifices immédiats. Donc les verriers ont dû payer les dettes

avec les rentrées des premières ventes ; plutôt que de faire attendre leurs fournisseurs, les verriers ont préféré accroître leurs souffrances, afin de soustraire la Verrerie à toutes les embûches.

« Eh bien, le moment est venu de mettre un terme à cette situation difficile. Les organisations ouvrières de Paris ont décidé, pour le capital de roulement, d'émettre 100.000 francs d'obligations, par 20.000 obligations de 5 francs chacune. Dès maintenant, il est certain que plus de la moitié des obligations vont être prises par les organisations ouvrières de Paris, et que les autres le seront dans la région. La Verrerie sera ainsi munie de son outillage complet. »

*
* *

En réalité la situation des verriers était des plus misérables. « En achetant nos bouteilles, disait M. Charpentier, administrateur-délégué, nos clients feront une bonne œuvre, car ils assureront l'existence de trois cents familles actuellement dans la misère. »

Un pasteur d'Albi, M. Jolibois, écrivait à son tour qu'après avoir longtemps hésité, il était de son devoir de « crier famine et de demander du secours » pour les verriers. Il signalait des

« hommes jeunes, ne demandant qu'à travailler, réduits à toutes sortes d'expédients pour se procurer quelque menue monnaie, destinée à faire vivre, ou plutôt à empêcher de mourir de faim leurs nombreuses familles. »

« Je connais des femmes, disait le pasteur Jolibois, qui, en raison des privations endurées, ont de fréquentes et graves syncopes, des mères de famille qui ne peuvent continuer à allaiter leur enfant et qui n'ont même pas les quelques sous nécessaires pour acheter journellement du lait au nouveau-né. Je connais des enfants tout jeunes, qui porteront pour jamais, dans leurs membres rachitiques ou atrophiés, les marques de privations qu'ils endurent ; d'autres, déjà plus âgés, ne peuvent fréquenter les écoles publiques tant leurs vêtements sont en lambeaux ! Et que de choses que je ne puis dire ici !

« Donnez, ajoutait-il, il s'agit de charité et non de politique, n'écoutez pas les suggestions égoïstes du cœur, qui vous dira peut-être, comme il a dit à d'autres, qu'en donnant à ces malheureux vous approuvez leurs théories politiques et sociales ; que cette misère, ils l'ont cherchée ; que ces malheurs, ils les subissent

par leur propre faute ; que ces biens que vous avez et dont je demande pour eux quelques miettes, ils ont affiché la prétention de vous les arracher par la violence ! »

*
* *

« La petite enquête que j'ai poursuivie ici, écrivait M. A. Dumazet, dans le *Temps* du 4 juin 1897, m'a montré combien les révélations de M. Jolibois sont encore au-dessous de la vérité. Dans le faubourg lointain où la Verrerie ouvrière s'est installée, où l'on avait accueilli avec joie la venue d'une population nombreuse de travailleurs, les verriers, accueillis à bras ouverts, avaient trouvé un large crédit. Bouchers, boulangers, maraîchers, épiciers, séduits par les belles espérances des organisateurs, avaient largement fait crédit, mais les salaires sont en retard ; ils sont réduits à la plus minime expression. Des calculs très précis évaluent à près de 90.070 francs les sommes dues aux commerçants de la rive droite du Tarn et dont ceux-ci commencent à craindre la perte. Or, ce sont de très petits boutiquiers, pour la plupart, incapables de supporter une telle épreuve ; pour beaucoup ce sera sinon la ruine, du moins

la misère. Plusieurs ont suspendu tout crédit et leurs clients en sont réduits à la mendicité. Au matin, on voit femmes et enfants tendre la main, car ces malheureux n'osent pas recourir à l'aumône dans la journée. »

D'autres ouvriers partis d'Albi, chassés par la misère étaient, à la même époque, condamnés par les tribunaux, pour mendicité et vagabondage (tribunaux de Lectoure et d'Agen).

*
* *

M. Jaurès était lui-même forcé de reconnaître parfois que la situation n'était pas réjouissante. Il paraissait même désespérer dans un article intitulé «Cloche d'alarme »,publié par la *Dépêche* de Toulouse. «J'ai hâte,disait-il,de sonner de nouveau la cloche d'alarme pour la Verrerie ouvrière. Je l'ai déjà dit ici. Elle traverse une crise redoutable, la plus redoutable qu'elle ait encore traversée. C'est péniblement que le prolétariat, épuisé par les grèves, par les dépenses électorales, a pu réunir les capitaux nécessaires à la construction de la Verrerie. Il lui a manqué, dès la première heure, un fonds de roulement. Et ainsi, en attendant que les bouteilles fabriquées soient vendues et payées, les

ouvriers verriers sont condamnés à traverser une période terrible. Ils travaillent sans salaire, et je ne sais s'ils pourront supporter longtemps la situation qu'ils soutiennent avec héroïsme. Le prolétariat laissera-t-il ainsi sombrer cette grande œuvre ? Permettra-t-il au capital qui la guette de s'en emparer et de triompher isolément d'un désastre ouvrier ? »

.·.

M. Maurice Talmeyr, dans un article daté de septembre 1897 et paru dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er février 1898, faisait une description également désolante de la situation des verriers d'Albi :

« Beaucoup de verriers en sont maintenant à mendier. Les femmes, les filles, les sœurs, les mères, viennent attendre, avec les pauvres, les distributions de soupe chez les sœurs et à la caserne. La verrière n'était pas habituée à travailler. Elle restait chez elle et soignait son ménage ; elle avait même une tendance à la bourgeoisie. Mais la verrière d'Albi n'est plus celle-là et sait mal suppléer aux salaires tronqués que le prolétariat paye à ses salariés, quand il les leur paye. Alors, faute de gagner

son pain, elle le demande, ou essaye de petits métiers, achète du papier à lettres, du fil, des aiguilles et va les revendre en ville. Quelques autres mettent en loterie ce qu'elles croient avoir de précieux. L'une d'elles avait « une dentelle » ; elle a « loté » sa dentelle.

« Je suis allé un matin au bureau de bienfaisance, à la distribution des soupes. Desservi par les Sœurs de la Miséricorde, il donne sur deux petites rues, avec entrée publique sur l'une, et entrée réservée sur l'autre. J'étais là un peu avant l'heure, dans la petite cour de l'entrée réservée, et voici à quoi j'assistais ; de minute en minute, on sonnait, la porte s'ouvrait, et une fillette entrait. Toutes ces fillettes étaient assez proprement mises, avec un panier au bras, mais sérieuses, l'air inquiet, un peu pâles, et guettaient si on les remarquait. Elles traversaient vite la cour, disparaissaient dans la cuisine, puis reparaissaient, se dépêchaient encore, et sortaient.

« — Ce sont des filles de verriers ? avais-je demandé à la sœur qui les accompagnait dans la cuisine et leur y faisait remplir le panier.

« — Oui, m'avait-elle dit en souriant, ce sont *les aristocrates*.

« D'autres, en effet, celles qui n'étaient pas les aristocrates, attendaient à l'entrée publique, et là, toute une assistance loqueteuse grouillait dans un piétinement silencieux, sous le plafond d'une petite salle qui communiquait à la cuisine par un guichet. Une face hâve, de temps à autre, se présentait au guichet, une main tendait un pot, la sœur remplissait le pot, la main le reprenait, et on me disait tout bas : « Une verrière ! » Puis au bout d'un moment, après un nouveau défilé, une autre figure inquiète et grise apparaissait sous un fichu, une main tendait encore un pot, et on me disait encore : « Une verrière ! »

« A un moment, je m'approche d'une vieille en marmotte, qui pleurait en tendant son écuelle.

« — Votre fils est verrier ?

« — Oui, me répond-elle... Nous sommes sept à manger à la maison.

« — Et vous, dis-je à une autre, qui avait un chapeau de paille par dessus sa coiffe, et portait des lunettes, vous êtes verrière ?

« Celle-là me regarde d'un air méfiant, m'observe, et me lance d'une voix dure :

« — Oui... Mes garçons sont partis pour Montluçon.

« Les Sœurs ont installé un ouvroir ; je le visite avant de repartir, et on m'y indique, au milieu des jeunes filles qui travaillent, une fillette d'une douzaine d'années. C'est, me dit-on, la fille d'un verrier. Sa tenue est irréprochable, son petit tablier très propre, et sa petite figure très sage, mais très pâle, et toute tirée de petites rides.

« Je lui demande :

« — Votre père est à la Verrerie ouvrière ?

« Elle hésite, puis me dit en baissant la tête :

« — Non, monsieur, c'est mon frère.

« — Et qu'est-ce qu'il est ?

« — Grand garçon.

« — Est-ce qu'il gagne bien sa vie ?

« Elle hésite encore, tortille un instant ses mains, baisse encore la tête, sourit et ne répond rien.

« Le frère, en réalité, comme grand garçon, devait gagner environ trente sous par jour. On lui retenait là-dessus « vingt pour cent » pour les dettes de la verrerie ; on lui payait le reste avec six semaines de retard ; et il devait, avec

ce reste, ainsi payé, loger, nourrir et vêtir trois personnes, sa mère, sa petite sœur, et lui.

« Je demande alors à la religieuse :

« — Envoient-ils chez vous prendre leur soupe ?

« Mais elle me répond :

« — Jamais ! Ils ont une dignité extraordinaire... Et tout, chez eux, est propre et tenu comme cette petite. Ils sont tous seulement comme elle, aussi pâles et aussi défaits ».

*
* *

La situation financière à la fin de l'année 1897, était ainsi établie par le bilan officiel :

ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 1897

Bâtiments et terrain	374.849 fr. 55
Matériel	190.113 » 55
Caisse.	6.212 » 55
Dépôt de Paris.	19.392 » 30
Divers débiteurs	7.802 » 71
Bouteilles en stock	110.415 » 15
Combustibles, matières premières et objets d'entretien.	15.352 » 69
Somme égale . . .	724.138 » 38

De son côté, le passif atteignait le chiffre de 748.881 fr. 30, selon le détail suivant :

PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 1897

Siège social (compte renfermant les quatre cinquièmes versés des actions, l'emprunt au Sous-Comptoir des Entrepreneurs, les bons de prêt souscrits et les dons divers .	551.991 fr. 95
Emprunt Corbière, capital et intérêts	90.900 » »
Mineurs de Carmaux. . . .	12.000 » »
Mégissiers de Graulhet . . .	5.000 » »
Dettes de construction et d'achat de matériel	7.529 » 85
Effets à payer	5.522 » 30
Créanciers divers	15.963 » 90
Salaires restant dus aux ouvriers	1.875 » »
Intérêts de l'emprunt au Sous-Comptoir	1.875 » »
Amortissement du matériel .	9.271 » 90
Total . .	748.881 » 30

Ce bilan faisait ressortir un déficit de

24.742 fr. 92, dont les éléments étaient les suivants ;

Amortissement du matériel .	9.271 fr. 90
Indemnité au dépositaire de Toulouse, auquel le dépôt fut retiré pour être attaché à l'Agence commerciale . .	2.500 » »
Pertes sur l'exploitation. . .	12.971 » 02
Somme égale . .	24.742 » 92

Ce résultat, quoique fâcheux, ajoutait le rapport, est loin « de paraître mauvais ». Il faut, en effet, pour l'apprécier exactement, tenir compte des circonstances dans lesquelles s'est opérée la gestion de 1897.

D'abord, pour distribuer des salaires aux ouvriers, *on a dû fabriquer, sans attendre l'organisation de la vente*. De là création d'un stock, et, par suite, immobilisation d'un capital important. Ce qui amena une diminution dans la fabrication, alors que les frais généraux restaient sensiblement les mêmes. *C'est de cette époque que date l'arriéré des salaires dus aux ouvriers.*

La fabrication avait été de :

965.103 bouteilles pendant le 1er trimestre;
633.466 — 2e —
1.101.174 — 3e —
728.452 (1) — 4e —

La vente s'était élevée à :
18.736 fr. 25 pour le 1er trimestre;
82.528 » 20 — 2e —
93.835 » 10 — 3e —
73.905 » 55 (2) — 4e —

*
* *

Le personnel avait dû accepter une nouvelle réduction de salaires. Réduits, depuis le 1er février 1897, de 20 0/0, ils furent encore frappés d'une réduction proportionnelle. Cette nouvelle réduction enlevait un nouveau vingtième pour cent, sur le salaire des souffleurs, un quinzième sur celui des grands garçons, ce qui portait la retenue à 40 0/0 et 35 0/0 des salaires.

Le local du Comité d'action avait été aménagé en magasin, mais les administrateurs pa-

(1) Cette diminution provient de la réparation, et par conséquent de l'inutilisation de deux fours.

(2) La mévente est habituelle à cette époque de l'année.

risiens, qui se trouvèrent chargés des opérations commerciales, étaient peu habiles dans le commerce du verre.

Puis la fuite d'un comptable indélicat compromit gravement l'œuvre ouvrière.

*
* *

Au moment de l'acte notarié de la verrerie ouvrière, les actions avaient été provisoirement réparties entre les principaux verriers et M. Hamelin.

Ces premiers actio naires étaient seuls responsables, vis-à-vis de la loi et des organisations ouvrières, auxquelles ils devaient plus tard transférer les actions.

Peu à peu les actions furent rendues aux organisations ouvrières qui avaient vendu des tickets. Chacune d'elles recevait un avis l'informant du nombre d'actions, auquel sa souscription de tickets lui donnait droit. Trois cent quatre-vingt-douze groupes devinrent ainsi actionnaires.

Ces actions étaient prises sur la part de M. Hamelin (1) ; celles des autres titulaires

(1) M. Hamelin avait pour son compte seul 3.238 actions sur les 5.000, représentant 323.800 francs.

provisoires étaient réservées au syndicat des ouvriers verriers de Carmaux, lorsque ce syndicat serait à l'abri des procès qui lui étaient intentés.

Ce syndicat, en comprenant le legs de Madame Dembourg, avait droit à 180.000 francs d'actions.

Au point de vue juridique, il restait à faire l'apport de M. Charpentier, pour la somme de 40.000 francs, représentant le prix du terrain, sur lequel était édifiée la verrerie d'Albi (1).

Ces formalités ne pouvaient être remplies que lorsque la verrerie se serait libérée vis-à-vis de ses créanciers.

*
* *

A la suite de l'assemblée générale du 18 décembre 1897, quarante-cinq ouvriers verriers avaient abandonné la verrerie, et lui avaient

(1) M. Rochefort s'était opposé à ce que les quarante mille francs, qu'il avait versés pour l'achat du terrain, fissent partie du patrimoine de la verrerie ouvrière. Il en avait fait don aux verriers d'Albi et exigé que l'acquisition fût faite au nom de l'un d'eux. Cette exigence coûta 6.000 fr. de frais, lorsque la propriété de M. Charpentier dut plus tard être transférée à la Société de la verrerie ouvrière.

intenté un procès réclamant leur part contributive dans les 44,000 francs du fonds de grève, qui avait été versé dans la caisse de l'usine.

Cet exode laissa un peu plus de travail aux ouvriers, trop nombreux pour les deux fours en fonctionnement.

Les quarante-cinq ouvriers, qui faisaient ce procès à la verrerie ouvrière, s'employèrent dans les verreries de Carmaux, Montluçon, Rive-de-Gier, Masnières et Frais-Marais (Nord), Bordeaux, Vals-la-Bégude (Ardèche) et Saint-Etienne.

Ils basèrent leur réclamation sur les considérants suivants :

« Attendu que les assignés (Charpentier, trésorier de la grève et directeur de l'usine, Bruyas, trésorier-adjoint de la grève et Bernard, président du Conseil d'administration de la Verrerie) de concert entre eux, et sans l'assentiment des grévistes intéressés, ont détourné de leur véritable destination la majeure partie des fonds reçus et l'ont employée notamment à la constitution de la société anonyme de la Verrerie ouvrière d'Albi, au capital de 500.000 francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs.

. . . . . .

« Attendu qu'en agissant ainsi, les assignés ont employé surtout à leur profit exclusif, des fonds qui appartenaient nécessairement, et *par la volonté des souscripteurs d'ailleurs*, aux ouvriers verriers grévistes de l'usine Sainte-Clotilde.

« Que dès lors les requérants, qui comptaient au nombre de ces ouvriers, ont été frustrés de la quote-part leur appartenant sur tous les fonds recueillis et qu'ils sont dès lors en droit de demander compte aux assignés des fonds perçus par eux et de l'emploi qu'ils en ont fait... (1). »

*
* *

A l'assemblée générale des actionnaires qui eut lieu le 20 mars 1898 à Paris, M. Hamelin eut à justifier sa gestion, violemment attaquée par la société coopérative l'*Egalitaire*.

Trois cent cinquante mille francs lui avaient passé par les mains.

Sur cette somme, il avait versé, le 9 mars

(1) La verrerie eut gain de cause contre eux. Le jugement déclarait que seuls auraient été fondés à réclamer contre cet emploi de fonds, les souscripteurs qui les avaient versés.

1896, la somme de 125.000 francs chez le notaire d'Albi, comme premier versement du capital social.

Le 29 décembre 1896, il avait remis à M. Charpentier la somme de 90.000 francs, provenant des Sociétés coopératives : l'*Egalitaire* et l'*Avenir de Plaisance*.

Le 23 février 1897, il avait remboursé à l'*Egalitaire* la somme de 65.000 francs.

Le 1er mars 1897, il avait remboursé à l'*Avenir de Plaisance* la somme de 25.000 fr.

Il avait réparti entre les Sociétés coopératives et syndicales la somme qui lui avait été confiée, moins une cinquantaine de mille francs, qu'il restait à attribuer.

Ces affirmations, contrôlées par une Commission de contrôle, une Commission d'enquête et les experts comptables, firent justice des accusations portées contre M. Hamelin par la société coopérative de consommation l'*Egalitaire*.

L'assemblée ratifia la nomination de six administrateurs nommés par les verriers d'Albi :

MM. Aucouturier, Charpentier, Gidel, Oulmières, Renard et Renoux.

Etaient nommés administrateurs pour Paris :

MM. A. Hamelin (Syndicats) ;
Bellier (Coopératives de consommation) ;
Mangeot (Coopératives de production).
Administrateurs adjoints :
MM. Guillemin, Lagailse et Laurent.
MM. Guérard, Jaclard et Berton (Philosa) étaient nommés censeurs.

*
* *

Il est intéressant de noter la différence entre les salaires que recevait un verrier de Carmaux et ceux que le même verrier recevait à la verrerie d'Albi, pendant les périodes de crise que nous venons de décrire. Je prendrai l'exemple de l'ancien président du syndicat des verriers, M. Emile Renard, qui m'a fourni ces renseignements avec la plus grande obligeance.

SALAIRES DE CARMAUX

1895	
Janvier	228 fr. 55
Février	242 » 05
Mars	218 » 10
Avril	163 » 90
Mai	247 » 25
Juin	145 » 55
Juillet	311 » 65

Salaires de la verrerie ouvrière

1897			
Janvier. .	48 fr. 55		
Février. .	80 » 25	— 20 0/0 =	59 fr. 95
Mars. . .	150 » 70	— 20 0/0 =	120 » 55
Avril . .	155 » 80	— 20 0/0 =	124 » 65
Mai . . .	135 » 30	— 20 0/0 =	108 » 25
Juin . . .	111 » 70	— 20 0/0 =	89 » 35
Juillet . .	164 » 15	— 20 0/0 =	131 » 30
Août. . .	161 » 10	— 20 0/0 =	128 » 85
Septembre.	122 » 05	— 20 0/0 =	97 » 65
1898			
Janvier. .	123 fr. 45	— 40 0/0 =	74 fr. 05
Février (*fait fonction de chef de fabrication*) 1 quinzaine			75 fr.
Mars. . .	137 fr. 40	— 40 0/0 =	82 » 45
Avril. . .	195 » 25	— 40 0/0 =	117 » 15
Mai . . .	212 » 45	— 40 0/0 =	127 » 50
Juin . . .	149 » 85	— 40 0/0 =	88 » 90
Juillet . .	103 » 55	— 40 0/0 =	62 » 05

Voici d'autre part quels étaient les salaires des gamins :

1898			
Janvier. . . .	40 fr. 55	— 25 0/0 =	30 fr. 40
Février 1re quinz.	1 » 65	— 25 0/0 =	1 » 25

Mars 1re quinz. .	1 fr. 50	— 25 0/0 =	1 fr. 15
Avril 2e quinz. .	2 » 05	— 25 0/0 =	1 » 55
Mai 2e quinz. . .	2 » 95	— 25 0/0 =	2 » 20
Août Mois compl.	24 » 90	— 25 0/0 =	18 » 70
Sept. Mois compl.	50 » 05	— 25 0/0 =	37 » 55

*
* *

Voyons maintenant quels étaient, pendant le même temps, les salaires des ouvriers de la verrerie de Carmaux. Et ici il m'est nécessaire d'entrer dans quelques explications.

Les ouvriers travaillent plus l'hiver que l'été, parce que, l'été, la chaleur de la température se joignant à la chaleur des fours rend le travail extrêmement pénible ; aussi profite-t-on de cette saison pour réparer les fours ou, pour mieux dire, les refaire, car les briques siliceuses, qui en forment la paroi, finissent à la longue par être attaquées par le verre liquide. Les fours sont donc à reconstruire complètement. Pendant ce temps les équipes de ces fours sont sans emploi : c'est ce qu'on nomme les *fours morts*.

A Carmaux, depuis 1896, on a supprimé les *fours morts*, c'est-à-dire qu'on diminue de moitié le travail des fours en activité et l'on fait

alterner les équipes des fours morts avec les équipes de fours en activité.

Ainsi du mois de juin au mois d'octobre, pour diminuer la fatigue de l'équipe qui monte sur la place au moment le plus pénible de la journée, c'est-à-dire à onze heures du matin, on ne lui fait faire que quatre heures au lieu de huit et on remplace alors l'équipe titulaire de chaque four par une équipe volante formée avec le personnel d'un four en chômage, et, comme ce personnel est changé chaque mois — les réparations durant environ un mois —, il y a répartition uniforme du travail entre tous les ouvriers de la verrerie, dans les conditions les moins pénibles pour eux.

Dans notre enquête à la verrerie de Carmaux, il nous a été possible de dresser le tableau suivant pour le travail fait pour une année entière (1) par 10 ouvriers pris au hasard dans différentes équipes :

---

(1) Nous avons pris une année complète pour compenser le travail plus assidu des mois d'hiver par le travail moins suivi des mois d'été.

	Journées de travail offertes pour l'établissement.	Demi-journées faites du 1er juin au 1er octobre.	Journées réellement offertes au travail.	Journées faites	Gain total.	Gain moyen.
A	334 1/2	45	312	289	2.728 30	9 44
B	330	46	307	298	3.154 55	10 58
C	330 1/2	66	297 1/2	286	2.711 85	9 44
D	318	16	310	305	3.012 30	9 87
E	329	42	308 1/2	295 1/2	3.173 40	10 73
G	333 1/2	44	311 1/2	290 1/2	3.029 35	10 43
H	334	45	311 1/2	294 1/2	2.671 30	9 07
K	329 1/2	45	307	292 1/2	2.705 25	9 25
L	329 1/2	57	301	278	2.838 »	10 20
M	329	57	300 1/2	276 1/2	2.518 »	9 10

Après la lettre figurative des noms, la première colonne verticale comprend le nombre de journées pendant lesquelles aurait pu travailler chaque ouvrier, s'il n'avait pas manqué et s'il n'eût pas fait en été les demi-journées, dont nous avons déjà indiqué la nécessité.

La deuxième colonne représente le nombre de ces demi-journées.

La troisième : le nombre réel des journées que l'ouvrier a pu faire. Les chiffres de cette colonne représentent la différence entre le chiffre de la première et la moitié des chiffres de la deuxième.

Ces chiffres varient entre 312 et 297, de sorte que l'on peut dire que le nombre de journées de travail offertes à l'ouvrier est de 300 au minimum.

Les verriers se trouvent donc dans des conditions analogues à celles des autres industries, contrairement à l'opinion qui avait cours que les verriers perdaient beaucoup de journées de travail dans leur année.

La quatrième colonne diffère de la troisième par le

nombre des journées que l'ouvrier n'a pas voulu ou n'a pas pu faire, soit qu'il ait voulu prendre un congé, soit qu'il ait été malade. Ainsi l'ouvrier G... a pris un congé de dix jours pour aller régler des affaires de famille loin de Carmaux.

La cinquième colonne représente le gain moyen pendant une période d'une année pour des verriers *souffleurs*.

Le gain des grands garçons est de 50 0/0, celui des gamins de 33 0/0 du gain des souffleurs.

En plus de ces prix, les verriers reçoivent gratuitement, pour eux et leurs familles, les soins médicaux et pharmaceutiques et certains secours dans des cas urgents.

*
* *

La situation de la verrerie d'Albi à la fin de 1898, pour n'être pas extrêmement brillante présentait cependant une amélioration sensible sur 1897. Le procès des quatre verriers avait coûté 7.477 fr. à l'usine, et cependant les 24.842 francs de déficit de 1897 se convertissaient en un bénéfice de 8.971 francs. Le compte des salaires arriérés ou retenus, qui s'élevait, à la fin de 1897, à 48.826 francs, avait été ramené à 40.174 francs. La vente avait passé de 2.564.959 bouteilles et 236.066 francs en 1897, à 3.629.888 bouteilles et 339.770 francs en 1898. La fabrication s'était également aug-

mentée de 317.403 bouteilles, c'est-à-dire de près de 10 0/0.

« Mais, ajoutait le rapport du Conseil d'administration, un bénéfice de 8 à 10.000 francs, est-ce là le résultat désiré ? Et, après avoir accouché de cette souris, la montagne socialiste peut-elle se déclarer satisfaite ? Ce n'est pas la vie au jour le jour, à l'abri d'une déprimante médiocrité, qu'il faut à son œuvre, mais bien une prospérité constamment grandissante, dont l'éclat attire invinciblement tous les regards, *pour la confusion de la classe capitaliste et l'exaltation du prolétariat.* »

Une des causes d'infériorité qui ressortait immédiatement des exercices précédents était le peu de variété dans la nature des verres employés. Les deux premiers fours ne pouvaient convenir qu'à la fabrication des verres du pays, mais il était un centre, excellent débouché pour les produits de M. Rességuier, et que la verrerie ouvrière n'avait pu atteindre jusque-là. C'était Bordeaux, qui emploie un verre spécial pour les enveloppes de son vin célèbre. Le verre de cette couleur n'était pas fabriqué à Albi ; il était donc nécessaire d'ouvrir un nouveau four à cette fabrication spéciale. Il s'agissait, pour

la construction de ce nouveau four, d'engager une dépense de 60.000 francs. La municipalité d'Albi venait précisément de voter à la verrerie une subvention de 12.000 francs. D'autre part, la commission de répartition des fonds aux sociétés coopératives, sur la proposition de M. Keüfer, venait d'allouer à la verrerie une somme de 5.000 francs. Des ligues de défense de la Verrerie ouvrière avaient envoyé 9.500 fr. La verrerie qui, en 1898, avait réparti 169.000 fr. de salaires entre 245 ouvriers, jugea le moment venu de construire un nouveau four.

IV. — La réussite (1899). — Conclusion.

Cependant la situation s'améliorait de jour en jour et l'année 1899 ouvrait la liste des années heureuses.

Au mois de mai 1900, l'Assemblée générale ordinaire des coopératives et syndicats actionnaires de la *Verrerie ouvrière* apprenait que la situation de la verrerie était absolument prospère. Le rapporteur établissait la différence entre le nombre de bouteilles produites et celui de bouteilles vendues en 1897 et 1899. Le nombre des bouteilles produites, de 3.428.195 en 1897, s'était

élevé à 4.481.371 en 1899. Le chiffre des ventes avait passé, de 2.564.959 en 1897, à 4.652.045 en 1899, c'est-à-dire qu'on avait trouvé à vendre plus de bouteilles que l'usine n'en avait produit dans cette année. Enfin le prix net des ventes, qui n'était que de 236.066 francs en 1897, avait atteint 436.829 francs, s'accroissant ainsi de plus de deux cent mille francs. L'augmentation de la production ne pouvait être attribuée au fonctionnement d'un troisième four, puisque ce four n'avait été inauguré que le 24 septembre 1899 et n'avait pas fonctionné d'une manière continue, certaines modifications de construction ayant été jugées nécessaires dès le début. D'autre part les deux autres fours avaient été mis successivement en réparation, de telle sorte que les trois fours n'avaient jamais marché simultanément.

Ainsi la situation se trouvait indiquée par les trois chiffres suivants :

Déficit en 1897	—	24.742.92
Bénéfices en 1898	+	8.974.71
— en 1899.	+	17.499.30

L'actif était ainsi constitué :

Bâtiments et terrain	380.086.51
Matériel amorti.	187.675.31
Troisième four	64.214.26
Caisse.	1.913.40
Dépôt de Paris	26.220.76
Agence commerciale	28.660.70
Débiteurs divers	3.738.22
Bouteilles en stock, matières premières, combustible, objets d'entretien etc.	113.863.55
Ensemble :	806.372.71

Tandis que le passif était réduit à la somme de 280.122 fr. 03, dont voici le décompte :

Bons de prêt souscrits et intérêts.	44.659.25
Emprunt au Sous-Comptoir. . .	100.000 »
Emprunt Corbière et intérêts . .	90.070 »
Autres emprunts	18.133.15
Effets à payer.	22.672.04
Créanciers divers	4.587.59
Salaires dus aux ouvriers. . . .	Mémoire
	280.122.03

Il se trouvait donc en faveur de l'actif une différence de 526.250 fr. 68.

* * *

Les salaires étaient portés simplement pour mémoire, chaque ouvrier ayant fait don à la verrerie d'une partie de ses salaires abandonnés, dans les moments de crise, et n'ayant conservé aucun recours contre l'administration de l'usine, pour éviter à celle-ci de ruineux procès. Il était cependant convenu que les premiers bénéfices réalisés devaient servir à solder cette dette d'honneur. Au 31 décembre 1899, il était dû de ce chef 43.124 francs aux ouvriers.

La verrerie avait également supprimé son agence commerciale de Toulouse, et, pour cela, elle avait dû rembourser à son agent général la moitié du prêt de 90.000 francs que ce dernier lui avait consenti. Le nouveau prêteur avait immédiatement fait une commande d'un million de bouteilles.

Depuis la mise en marche des trois fours, la production s'élevait à près de 35.000 bouteilles par jour, et l'administration de l'usine devait à chaque instant refuser de nouvelles commandes, faute de pouvoir les servir.

Le succès de la verrerie d'Albi ne s'est dessiné que lentement ; mais aujourd'hui il est indéniable.

*
* *

Nous avons longuement insisté sur cet essai nouveau de coopération, parce que l'exemple ainsi indiqué n'a pas tardé à être imité. Les syndicats, qui s'étaient montrés jusqu'ici le plus rebelles à l'idée de la coopération, se sont lancés avec entrain dans la voie qui leur était indiquée par cet exemple.

C'est la Bourse du travail de Paris, qui fonde une société à capital variable sous le nom de *Société des ouvriers*, dont le but est d'arriver pratiquement à la socialisation des moyens de production. Des ouvriers capitalistes ! allons donc ? C'est ainsi cependant. Leur Société, organisée conformément à la loi, est constituée au capital de 1,000 francs, divisé en cinquante parts de 20 francs, libérables par quart. D'ailleurs le nombre des associés et l'importance du capital sont extensibles à l'infini.

« A l'heure actuelle, disait M. Baumé, secrétaire de l'Union des syndicats de la Seine, l'ouvrier n'a pour se défendre contre le capitaliste qu'une arme : la grève, qui est un moyen d'action insuffisant. Nous avons résolu d'en employer un autre qui consiste à porter la lutte

contre le capitalisme, chez le capitaliste lui-même.

« Nous invitons tous les travailleurs à placer dans notre société leurs économies, au lieu de les déposer à la Caisse d'épargne. Ces fonds, accumulés, seront employés à l'achat d'actions de vastes entreprises industrielles (mines, établissements métallurgiques, industries diverses) dont les ouvriers font la prospérité. La *Société des ouvriers* deviendra ainsi copropriétaire de ces entreprises ; ce qui lui permettra de concourir sûrement à l'amélioration du sort des ouvriers, dont elle sera mandataire.

*
* *

C'est chez les employés des omnibus que la coopération exerce également son influence. Le syndicat s'efforce de créer une société coopérative pour l'exploitation des lignes de pénétration. Déjà les capitaux sont trouvés. Il ne s'agit plus que d'obtenir les concessions.

En 1910 expire le monopole de la Compagnie des omnibus, et depuis quatre ans pas une concession ne lui a été accordée, pendant que plus de trente lignes de pénétration ont été concédées à son exclusion. Les employés espèrent pouvoir

obtenir quelques-unes des nouvelles concessions, montrer par leur exploitation ce dont ils sont capables, et recueillir, en 1910, la succession de la Compagnie des omnibus elle-même.

La Société financière, à laquelle ils ont fait appel, toucherait 5 0/0 d'intérêt et 3 0/0 d'amortissement de ses capitaux, sans avoir droit d'immixtion, ni de contrôle, sur la gestion de l'exploitation. Elle se renfermerait donc dans son rôle de prêteuse, et rien de plus.

Après trente ans, la Société financière serait dépossédée de tous ses droits de propriété, qui reviendraient alors à la coopérative. Mais même au cas impossible où, les intérêts n'ayant pas été versés, la Société financière se substituerait à elle, cette société devrait continuer les conditions de salaires fixées par les ouvriers et verser l'excédent de ses bénéfices dans la caisse du syndicat ouvrier.

Et le représentant de la Société financière disait à une assemblée générale des employés d'omnibus : « On verra l'application de cette heureuse formule de M. Waldeck-Rousseau : « Il faut que le capital travaille et que le travail possède ! »

La somme proposée par la Société financière s'élève à 10 millions !

*
* *

Enfin les ouvriers du gaz songent, eux aussi, à devenir propriétaires de leur exploitation par la coopération. Il leur faut deux millions d'abord, dont le dixième à verser est de deux cent mille francs. A raison de 25 francs par tête, ce qui implique un versement mensuel de 2 fr. pendant un an, les ouvriers réalisent ces conditions. Et s'il faut alors une caution de 8 à 10 millions, il leur semble facile d'emprunter cette somme à une Société financière. On prête aux riches !

A la réunion où fut discuté ce projet, M. Claverie, secrétaire du Syndicat, terminait l'exposé de son projet par ces mots : « Voulez-vous, oui ou non, de votre émancipation pour 25 fr. ? »

Et il essayait de calmer les appréhensions de ses camarades, épouvantés en songeant à la lourde responsabilité qu'ils allaient assumer :

« Que risque-t-on ? Rien.

« Si la combinaison n'est pas agréée par la ville, on aura fait 25 francs d'économie, puis-

que les fonds seront intégralement remboursés, et voilà tout ! »

*
* *

Ainsi le succès de la vaste entreprise de la verrerie d'Albi donnait aux ouvriers syndiqués l'idée de se lancer dans la coopération. D'ailleurs le projet de M. Waldeck-Rousseau, qui amende la loi de 1884, est orienté dans cette nouvelle direction.

Après la destinée malheureuse des sociétés coopératives de 1848, la masse ouvrière s'était écartée de la coopération, dont elle n'avait vu que les dangers, sans s'apercevoir que la coopération n'est dangereuse que si elle n'est pas établie sur la discipline de l'atelier et sur la force du capital. Le succès d'Albi modifia ces opinions des ouvriers, et les voilà devenus des apôtres de la coopération, dont ils avaient tant médit. Les chefs socialistes eux-mêmes sont devenus de fervents coopérateurs !

La construction de la verrerie d'Albi marque donc une étape dans la tactique de ceux qui cherchent à s'émanciper. Révolutionnaires jusqu'ici, la plupart d'entre eux semblent devoir délaisser les moyens violents dont ils ont

reconnu l'inanité, pour la voie coopérative où ils voient la possibilité du succès.

Et c'est pourquoi nous avons analysé longuement la création et le fonctionnement de la verrerie ouvrière, qui, selon nous, indique une voie nouvelle dans les destinées de ce que l'on est convenu d'appeler « le Prolétariat ».

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

La fondation.

		Pages
I.	— L'association coopérative dans l'industrie du verre	5
II.	— Le siège de la Verrerie : Albi ou Carmaux.	27
II.	— Verrerie ouvrière ou verrerie aux verriers.	45

DEUXIÈME PARTIE

Fonctionnement et résultats.

I.	— Inauguration de la Verrerie	97
II.	— Les dissidents	117
III.	— Période de crise : 1896-1897-1898	128
IV.	— La réussite (1899). — Conclusion	164

A. Rousseau, imprimeur-éditeur. — Paris.